

Saint-Martin-le-Beau

# GUIDE PRATIQUE



2021

# VOTRE TERRAIN À BÂTIR À SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Millésime  
Saint-Martin-le-Beau



46 parcelles viabilisées  
de 301m<sup>2</sup> à 800m<sup>2</sup>

Libre choix constructeur

Programme alimenté en  
gaz naturel

## LOTISSEMENT LIVRÉ VENEZ LE VISITER !

### 02 38 62 47 48

EXEO  
foncier



www.exeo-promotion.com  
www.facebook.com/exeopromotion

Credits photo : Visuals, Shutterstock, Document et illustrations à caractère d'ambiance et non contractuels.

EXPERCITÉ

EIFFAGE  
ÉNERGIE SYSTÈMES

Voir plus loin, penser demain

Expercité propose une offre unique sur le marché, de la **conception à la maintenance**, elle intègre tous les enjeux de la ville, elle est **adaptée** à toutes les tailles d'agglomérations et de territoires et elle  **fédère**  les équipements existants dans une **offre cohérente et évolutive**.

Agence : 6-8 rue Denis Papin - 37 300 Joué-lès-Tours  
02 47 68 44 44 - www.eiffageenergiesystemes.com

- Éclairage public
- Stationnement dynamique
- Objets connectés
- Bornes de recharge VE
- Vidéo protection
- Hypervision
- Gestion de maintenance
- Signalisation tricolore

## Édito



Vous y lirez le dynamisme de notre collectivité et notre attachement à un service public de qualité.



saintmartinlebeau.fr

Guider est la fonction première de cette nouvelle publication, un premier guide pratique saint-martinois, celui de votre commune, celui de notre collectivité. Il est né d'une volonté partagée d'informer et de rassembler. J'ai plaisir à vous l'adresser, convaincu qu'il peut faciliter votre quotidien, vous éclairer et être un outil indispensable pour chaque nouvel arrivant. Il complète le guide des associations saint-martinoises publié en septembre 2020.

Une découverte des services proposés par et dans la commune, des renseignements pratiques sur tous les acteurs qui participent quotidiennement au bien vivre ensemble sur notre territoire. Vous y lirez le dynamisme de notre collectivité et notre attachement à un service public de qualité. Chacun pourra y découvrir ou redécouvrir nos atouts, d'abord économiques à travers tous les commerçants et artisans, puis évidemment associatifs à travers la richesse des activités et engagements proposés.

Informations complémentaires à celles de ce guide, les supports de communication de la commune, à la fois numériques et papiers : le site internet municipal, la page Facebook « Mairie de Saint-Martin le Beau », l'application AppCom, le magazine « À Vos Côtés » ainsi que le tableau numérique sur la place Marcel Habert sont un lien de proximité entre la municipalité et les citoyens mais aussi les Saint-Martinois eux-mêmes. Ils complètent l'esprit de ce guide. Je vous invite à les consulter régulièrement afin de suivre l'actualité de Saint-Martin-le-Beau.

Des agents municipaux à votre écoute qui vous renseignent et vous accompagnent dans votre quotidien. L'ensemble des élus se tient également à votre disposition et vous reçoit sur simple demande de rendez-vous.

Enfin je vous souhaite une bonne lecture de ce guide annuel. Que cet ouvrage vous apporte au fil de l'année tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin. Qu'il soit une pierre supplémentaire pour rendre notre commune toujours plus accueillante, agréable et ouverte à tous. Suivez le guide !

Alain Schnel, Maire

Notre  
commune

05

Démarches  
administratives

15

Aménagement  
du territoire et  
proximité/  
sécurité

19

Emploi

25

Enfance,  
vie scolaire,  
jeunesse

27

Actions  
sociales,  
solidarité, santé

33

Commerces,  
artisans,  
vignerons

39

Associations

41

**Aux Chereux d'Ange**

Coiffure Mixte

*Isabelle*

vous accueille avec ou sans rendez-vous  
du mardi au samedi  
(sans interruption à partir de 9h)

**02 47 50 64 38**

4 rue de Chenonceaux - 37270 Saint-Martin-le-Beau



**RENAULT**  
La vie, avec passion

**Garage Roald MESTRE**

Agrément Assurances\*

GARAGE AGRÉÉ VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**Mécanique**  
**Tôlerie - Peinture**  
**Toutes marques**  
**Vente Véhicules neufs et occasions**



2 rue Gustave Eiffel - 37150 Bléré

**Tél. 02 47 30 37 97**

\* voir liste au garage

**LR ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
**L. ROSSARD**

Installation électrique  
Neuf • Rénovation • Remise en conformité  
Domotique • Climatisation  
Chauffage électrique

**Tél. : 02 47 50 29 86**

Port. : 06 70 93 45 01

63 rue du Gros Buisson

37270 Saint-Martin-le-Beau

**Mail : elec.rossard@laposte.net**

**GARCIA**  
FRÈRES

**TRAVAUX PUBLICS**  
**DÉMOLITION - VRD**

La Boisselière - R.D.751 - 37700 LA VILLE AUX DAMES

E-mail : [secretariat@garciafreres.fr](mailto:secretariat@garciafreres.fr) • Site web : [www.garciafreres.fr](http://www.garciafreres.fr)

**Téléphone : 02 47 46 20 21**

**VIVE LE JARDIN**  
Une enseigne du groupe Jardiland

• ANIMALERIE • SPA • SALONS DE JARDIN, BARBECUES

Service livraison et montage à domicile

Articles de jardinage - végétaux - décoration - vêtements - pêche - chasse

Z.I. - 37150 BLÉRE  
[www.jardineriedeblere.com](http://www.jardineriedeblere.com)



**Tél. 02 47 57 96 01**

OUVERT le lundi de 10h à 12h et de 14h30 à 19h - du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h  
OUVERT le dimanche de 10h à 12h30

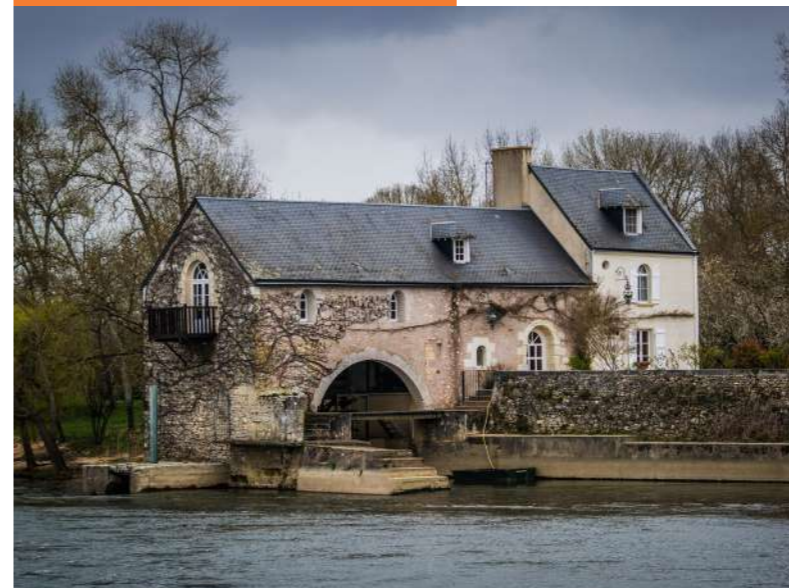
**SUPER U**  
Montlouis

**U DRIVE**  
coursesu.com

**U location**  
Tél : 02 47 45 17 17

[www.superu-montlouis.com](http://www.superu-montlouis.com)

**02 47 45 78 78** • Avenue Victor Laloux



« Saint-Martin-le-Beau est une alliance entre la tradition et le contemporain, le rural et l'urbain. Ce sont près de 3300 Saint-Martinoises et Saint-Martinois qui y vivent. »

Directeur de la publication : Alain SCHNEL • Comité de rédaction : Jacques BRAULT, Danielle BROCHARD, Julie BROSSE, Gwendal MOULIN, Christine POIRIER •

Tirage : 1500 exemplaires • Réalisation : Projectil 02 47 20 40 00.

Notre commune



## Infos pratiques

**Le marché (fruits et légumes), Joël Bourgault**, sera sur la place de la Mairie à côté du panneau lumineux, le mardi et le jeudi, de 8 h à 13 h, dès le mardi 13 avril jusqu'au 31 août 2021.

**Vente d'huîtres de l'île d'Oléron** (M. Massé) : tous les dimanches matin de 7 h 30 à 13 h de début septembre à fin avril en face de l'église.

**Distributeur de fruits et légumes Goupit**  
Ouvert 7 jours sur 7, de 8 h à 21 h 30 ; distributeur situé 34, rue des Maraîchers.

**La Ruche qui dit oui** : retrait de produits locaux : le mercredi, de 17 h 30 à 19 h.  
12 rue d'Amboise  
Responsable de la Ruche : Frédéric Courtemanche  
**Tél. 06 74 74 94 69**  
laruche.stmartinoise@orange.fr  
www.laruchequiditoui.fr/82

**Camion de pizza Le « Bali Napoli »**  
Présent tous les vendredis près du gymnase.

**Camion de burgers « Chez Xavier »**  
Présent le lundi soir place de la Mairie.

**Distributeur de pizza** sur le parking du Garage Dubas, ouvert 7 jours sur 7 et 24 h/24 h.

### Déplacements

**Deux bornes électriques** pour recharge de véhicules électriques et hybrides, **place Simone Veil**.

**Gare : Place de la gare.**  
Distributeur de titres de transports TER accessible 24 h/24 h. Parking à vélo et voiture disponible (33 places dont une réservée aux personnes en situation de handicap).

### Culturelles

**La borne « livr'Libre »** a été créée en janvier 2016. Située place de la Mairie, elle invite les habitants à partager leurs lectures gratuitement. Cette borne est gérée par les Amis de la Bibliothèque, c'est à eux que revient le rôle de certifier les dons en y apposant un tampon.

**La bibliothèque : Les Amis de la Bibliothèque**  
Horaires :  
La Bibliothèque de Saint-Martin-le-Beau est normalement ouverte :  
- le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, de 17 h à 19 h ;  
- Le mercredi, de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h ;

- le samedi, de 10 h à 12 h.  
Les restrictions liées à la pandémie (sécurité des bénévoles, couvre-feu) font qu'actuellement les horaires sont réduits à :  
- le mercredi, de 10 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30  
- le samedi de 10 h à 12 h.  
- une ouverture le dimanche matin, de 10 h à 12 h  
(2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche du mois)  
Plus d'infos :

**Tél. 02 47 50 64 53**  
**bibliotheque.stmartinlebeau@orange.fr**  
**Facebook Bibliothèque Saint-Martin-le-Beau**  
**liretdelire.wordpress.com**

### Soirées culturelles

**Retrouvez toutes les dates sur :**  
- L'Auberge de la Treille : **auberge-de-la-treille.com** ou sur le site de la mairie : [saintmartinlebeau.fr](http://saintmartinlebeau.fr) ;  
- Les « Amis du Manoir Thomas-Bohier » : **amisdumanoirthomasbohier.fr**

### Cimetière et lieux de culte

**Cimetière**  
13 rue de Chenonceaux  
Les portes du cimetière sont ouvertes au public :

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, de 8 h à 20 h.**  
**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, de 8 h à 17 h 30.**

Exceptionnellement, lors des fêtes de Toussaint (1<sup>er</sup> et 2 novembre) et des Rameaux, le cimetière restera ouvert jusqu'à 18 h.

**Église**  
2 rue Raymonde Sergent  
Horaires d'ouverture :  
**du lundi au vendredi, de 9 h 15 à 16 h et le samedi, de 9 h 15 à 11 h 45.**

# L'histoire de la commune de Saint-Martin-le-Beau

Imaginons un instant une vaste forêt à la place de l'église et de la Mairie ; notre bourg n'était qu'une étendue de prés et de marécages. Aujourd'hui, cela nous semble impossible, trop éloigné pour avoir existé, et pourtant il y a un début à tout. La naissance de Saint-Martin-le-Beau est à la fois un moment d'histoire et de légende. Pourquoi le nom de Saint-Martin-le-Beau ? Pourquoi ici entre Amboise et Tours ?



**N**ous sommes en juin-juillet 903, au milieu du Moyen Âge, le territoire qui deviendra plus tard la France est soumis depuis cinquante ans aux invasions des hommes du nord, les Vikings. Remontant les fleuves à bord de leurs célèbres navires, les Drakkars, ils attaquent, pillent et incendient les grandes villes. Pour la quatrième fois, les Vikings attaquent Tours, alors une des villes parmi les plus emblématiques et importantes du Royaume. Ils encerclent la ville en empêchant toutes les entrées et toutes les sorties, le siège

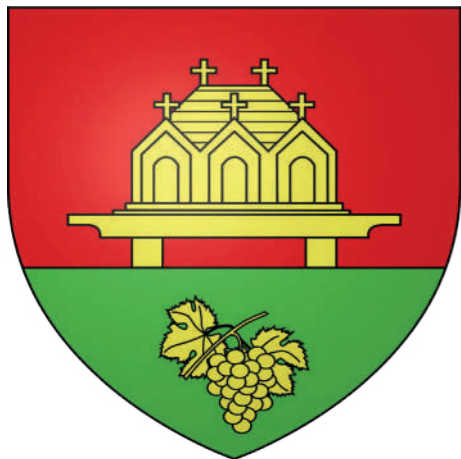
de plusieurs semaines. Toutes les tentatives des Tourangeaux de remporter la victoire sont peu à peu anéanties. La fin est proche, la faim fait souffrir les corps, la mort se fait sentir. Dans un ultime sursaut de courage, dans une dernière tentative de sauvetage, les Tourangeaux prennent les armes et attaquent les féroces barbares. La défaite finale est proche lorsque certains habitants religieux et croyants se rendent dans la basilique Saint-Martin afin de récupérer le tombeau conservant le corps de Saint-Martin. Saint Martin, connu pour sa charité et son sens du partage, fut l'évêque de Tours en 370. Il

marqua de son empreinte la ville et en devint le symbole autant que le protecteur. Mort en 397, son corps fut conservé dans un immense édifice aujourd'hui disparu.

Les défenseurs de Tours saisissent le corps et le portent en haut des murailles. La légende raconte qu'à la vue du corps de Saint-Martin, les Vikings furent pris d'effroi et de panique. Affolés et apeurés les envahisseurs abandonnèrent la bataille et se mirent à fuir. Les Tourangeaux, confiant et courageux, poursuivent les Vikings, ils les chassent de la ville puis de la campagne environnante. Arrivée à la « troisième borne militaire » soit environ à 30 km, l'armée tourangelles stoppe sa poursuite et célèbre sa victoire.

Sur les lieux de la fin de la poursuite, à l'endroit même où le triomphe fut acquis, les Tourangeaux bâtirent une église en l'honneur de leur saint protecteur en guise de remerciement. Cette chapelle et ce lieu furent baptisés « sanctus martinus de bello », Saint-Martin de la guerre. Sur ce lieu de batailles, de victoire militaire et de sauvetage de la ville de Tours ainsi naquit notre village.

Au cours des années et des siècles, le village perdit son nom guerrier (bello) qui fut peu à peu remplacé par le terme « beau » pour former aujourd'hui le nom que nous connaissons tous, Saint-Martin-le-Beau. Durant tout le Moyen Âge, en souvenir de cette histoire, des festivités avaient lieu chaque année entre Tours et Saint-Martin-le-Beau afin de célébrer le jour de la victoire sur les guerriers Vikings.



## Le Blason de Saint-Martin-le-Beau

### LES ARMOIRIES DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

**DESCRIPTION DU BLASON :** l'écu de Saint-Martin-le-Beau porte : « *De gueules, à la châsse de Saint-Martin d'or, posées sur un brancard du même, surmontant une terrasse de sinople portant une grappe de raisin fruitée, tigée et feuillée d'or* ».

**ORNEMENTS EXTÉRIEURS :** la couronne murale qui timbre l'écu est d'or à trois tours crénelées, ouvertes et maçonnées de sable. Elle était réservée autrefois aux petites communes de France.

Elle évoque la ceinture de remparts qui préserve la ville contre les ennemis du dehors. Elle est un souvenir des divinités grecques ou romaines, gardiennes tutélaires que l'on représentait couronnées de tours.

En pointe, un listel d'argent aux retroussis de gueules mentionne : « Saint-Martin-le-Beau ».

**SYMBOLES DE LA COMPOSITION :** la châsse d'or de Saint-Martin rappelle l'origine du nom de la cité. Les reliques du Saint avaient été amenées sur le lieu des combats.

C'est pour cette raison que l'on trouve la châsse posée sur une terrasse de sinople symbolisant le lieu de la bataille.

Et dans cette même terrasse, l'on retrouve aujourd'hui le vignoble de Saint-Martin-le-Beau représenté par une grappe d'or, rappelant le vignoble planté en Chenin Blanc, dit Pinot de la Loire.

Le blason a été créé et dessiné, par Dominique Morche, dessinateur publicitaire originaire d'Esvres-sur-Indre, en 1980.

La maquette originale des armoiries, (format 50 cm x 65 cm) est exposée en permanence dans la mairie de Saint-Martin-le-Beau.



## Le logo de la commune

En 2014, la commune s'est dotée d'un nouveau logo réalisé par société Projectil. Il reprend le profil de nos trois bâtiments principaux : le Manoir Thomas Bohier, l'église et la Mairie. Un vallon vert symbolise les vignes et la forêt d'Amboise. L'ensemble est souligné par une vague bleue représentant le Cher.



## Notre commune

Au cœur du département d'Indre-et-Loire, dans le jardin de la France qu'est la Touraine, Saint-Martin-le-Beau se déploie entre la forêt d'Amboise et le Cher. La commune se niche dans les faibles pentes et la vallée de l'affluent du fleuve royal. Le centre-bourg et le chapelet de hameaux semblent épouser le cours. Les vallées « des Ruisseaux de Battereau et du Filet, ses petits étangs » marquent le territoire. Cette géographie particulière est aussi le reflet de l'histoire du village devenu « petite ville de demain ».

Entre Amboise, Montlouis et Tours, la commune est rattachée au Canton de Bléré et est membre de la Communauté de Communes « Autour de Chenonceaux/Communauté de communes Bléré-Val-de-Cher ». À proximité de l'aire urbaine de Tours, au croisement de plusieurs pôles économiques et touristiques, Saint-Martin-le-Beau est une synthèse de la tradition et du contemporain, du rural et de l'urbain. Ce sont près de

3 300 Saint-Martinoises et Saint-Martinois qui y vivent.

Les paysages sont marqués par l'activité viticole. La vigne, ses coutumes et ceux qui en vivent sont une part majeure du patrimoine de Saint-Martin-le-Beau. La commune possède également un riche patrimoine historique de pierre et de traditions. Le dynamisme communale est aussi celui des associations et des clubs qui structurent le vivre ensemble. Ecoles, gymnase, terrains de sport, city-stade, services, commerçants, médecins, Saint-Martin-le-Beau possède de nombreux atouts.

### Patrimoine

C'est un village riche en patrimoine historique avec son église, son manoir Thomas Bohier, de nombreuses loges de vignes, ainsi que ses lavoirs et ses moulins.



## L'église

L'église Saint-Martin a été construite à l'emplacement de la bataille où les Tourangeaux auraient poursuivi et battu les Normands en 903. Rajeunie par une restauration sous le Second Empire, elle comporte une nef centrale d'origine romane, encadrée au nord par une nef du XVI<sup>e</sup> siècle et au sud, par une nef plus courte de deux travées de la fin du XV<sup>e</sup> ou début du XVI<sup>e</sup> siècle, la base d'un clocher dont l'étage comporte des arcatures romanes en plein cintre, et enfin à l'est une chapelle de 1518. À l'ouest, le portail roman est d'une belle richesse décorative : plusieurs archivolttes de palmettes finement découpées retombent sur des tailloirs et chapiteaux à personnages et feuilles d'acanthe. Adossée au pignon du collatéral nord, subsiste une chaire de lecteur(e) datant du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle. Le chœur est un bel exemple du style gothique de l'ouest. Sa voûte est portée par neuf ogives qui retombent sur d'élégantes colonnettes. La clé est sculptée d'un roi bénissant et tenant un sceptre. Cette église renferme dans le collatéral Nord, une Piéta en pierres sculptée au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Deux fragments de vitraux datant du XVI<sup>e</sup> siècle, représentent Sainte-Barbe avec sa tour et Saint-Fiacre avec sa bêche.

L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis le 19 juillet 1926.

Elle a subi en avril 2015, un incendie qui a provoqué d'importants dégâts. Depuis le 21 septembre 2019, l'église a rouvert ses portes. Près de quatre années d'efforts et de travaux auront été nécessaires pour que l'édifice retrouve toute sa splendeur. N'hésitez pas à venir la découvrir et ou redécouvrir lors des journées du patrimoine.

# Le Manoir Thomas Bohier

Le manoir inscrit depuis 1926 à l'inventaire des monuments historiques est une demeure renaissance du XVI<sup>e</sup> siècle dont la construction serait attribuée à Michel Estève, curé de la paroisse. Il fut ensuite la propriété de Thomas Bohier, surintendant des Finances de Louis XI à François I<sup>er</sup> mais également Maire de Tours. Il prit également part à la reconstruction du château de Chenonceau avec son épouse Catherine Briçonnet.

Le 3 février 1969, le Syndicat d'Initiative fondé dix ans plus tôt (qui deviendra par la suite l'association Les Amis du Manoir Thomas-Bohier en 2002) par une assemblée de vigneron, de commerçants, d'artisans et de sympathisants, décide par la voix de ses présidents successifs Roger Manceau et



en tuffeau de la statue Saint-Michel d'un mètre vingt sur le faitage de l'édifice. Au final, trente ans de travaux furent nécessaires à une équipe d'une douzaine de bénévoles passionnés, aidés par des artisans pour démolir, déblayer et restaurer les trois niveaux du manoir.

Le manoir se veut un lieu de rencontre et d'échanges des diverses associations, un espace culturel accueillant artistes, conférenciers et expositions, un lieu de promotion des produits locaux.

**Contact :**  
**Christophe Lagorce, (Président)**  
Tel : 06 32 09 23 44  
**Hélène Gaivort, (Vice-Présidente)**  
Tel : 07 82 78 88 55  
amis.thomasbohier@gmail.com  
Site : amisdumanoirthomasbohier.fr

“  
S'il vient à point,  
m'en souviendrait

Devise de Thomas Bohier

Bernard Capet de racheter le manoir voué à la ruine afin d'en faire leur siège social. Avec beaucoup d'énergie mais aussi grâce à la récupération, comme l'escalier à vis récupéré dans la Vienne ou le carrelage à l'ancienne provenant de la place Plumereau à Tours. En 1975, le Syndicat d'Initiative trouve les fonds nécessaires pour entreprendre la rénovation de la façade du Manoir et met une touche finale aux travaux de restauration, le 29 septembre 1984 en installant une copie

## LES LAVOIRS DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Il existe 3 lavoirs dans notre commune :

- Le lavoir de Battereau (photo), rue du Moulin.
- Le lavoir de Fombèche, rue du lavoir.
- Le lavoir de la Fontaine Saint André, situé près de la route D140, au sud-ouest.



## La « Bouteille »

Construite en 1965, la « grande Bouteille » de Saint-Martin-le-Beau est toujours bien en place route de Montlouis, à l'entrée de la commune. Impossible de ne pas la voir lorsque l'on passe sur cette route.

Elle demeure un repère pour tous les Saint-Martinois, mais avant tout, un symbole au cœur des terroirs de l'appellation Montlouis. Elle fut édifée par des membres du syndicat d'initiative de l'époque: Bernard Capet, maçon constructeur, Louis Giraudon, peintre, et David Millet maréchal-ferrant pour le gabarit. Elle fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine local de la commune.



# Les Moulins de Saint-Martin-le-Beau

## Le Moulin de Nitray

L'existence du moulin de Nitray est connue antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle, il semble appartenir à la terre de la seigneurie de Nitray (château voisin) depuis 1518. S'ensuivent ventes et successions à différents propriétaires jusqu'en 1779. Moulin banal jusqu'à la Révolution, un contrat indiquait à partir de cette époque que la navigation sur le Cher étant assez importante, le propriétaire était tenu d'entretenir une voie marinière.

En 1822 des actes décrivent les mécanismes du moulin. « *Le moulin est à blé avec 4 paires de meules et machinerie à Tan, le tout entraîné par une roue en dessous à mécanisme d'élévation en fonction des fluctuations du niveau de la rivière, de type moulin-pendu, antérieur à la révolution* ».

Pierre-Nicolas Saint-Bris, propriétaire du moulin du Temple à Amboise sur l'Amasse, loue puis achète la concession du moulin de Nitray pour agrandir sa production d'armes et autres objets en fer étiré, la force hydraulique du Cher. Le Cher ne fut canalisé qu'entre 1830 et 1840 ; ce n'est qu'à cette époque que le barrage fixe fut remplacé par un barrage mobile à fermettes et aiguilles.

En 1922, un nouveau propriétaire le loue à un ingénieur qui transforme le moulin en usine produisant de l'électricité. En 1942, le moulin est en partie détruit

par un incendie dont les causes sont demeurées mystérieuses. C'était la période d'occupation ; le moulin était situé non loin de la ligne de démarcation, coté zone occupée. En face, l'éclusier était en zone libre, le Cher était à cet endroit un lieu de passage clandestin. Heureusement, à partir de 1950, le site fut réhabilité. Il est maintenant inscrit aux Monuments Historiques.

Les archives connues à ce jour font ressortir une mention « en cours de démolition ». Pouvons-nous supposer que la lourde imposition sur les moulins à cette époque aurait découragé le meunier ? Ce moulin-cavier, au milieu des vignobles martinois, a-t-il fonctionné ? A-t-il seulement eu un jour des ailes ? Le vent était-il suffisant à cet endroit ? C'est un moulin qui sert maintenant de rendez-vous de chasse, un moulin qui fait rêver mais qui n'a peut-être jamais eu d'histoire.

## Le Moulin de l'étang de Battereau

C'est un moulin qui est invisible pour un simple promeneur ! La propriétaire actuelle le garde à l'abri des regards et pour cause : toute la machinerie est à l'intérieur de sa maison ! La propriété a été transformée en chambre d'hôtes.

En montant vers Coulaïne au lieu dit du « **Le Moulin à Vent** », vous pourrez admirer les vestiges d'un moulin cavier au milieu des vignes.

Pour admirer et découvrir les richesses de notre patrimoine vous pouvez emprunter les sentiers de randonnées de la commune.

Trois sentiers de randonnées labellisés FF randonnée sont proposés au départ de la place de la Mairie.

- Randonnée pédestre Le Battereau, niveau facile : 5 km ; 1 h 15.

- Randonnée pédestre de la Vallée du Cher, niveau facile : 8,8 km, 2 h 15.

- Randonnée pédestre entre Vigne et Forêts, niveau moyen : 11,4 km, 3 h.

Vous pouvez retrouver les circuits des parcours à l'accueil de la Mairie ou sur le panneau situé sur le parking de la mairie.

## L'histoire du chemin de Trèves

Martin, devenu évêque de Tours malgré lui le 4 juillet 371, chercha à conserver son ancienne vie en fondant très rapidement une communauté monastique à 3 km de Tours, l'abbaye de Marmoutier, qui devint la deuxième abbaye d'Occident. Ce chemin est historique par la présence de deux de ces églises fondées par saint Martin (Amboise et Saunay), et de l'abbaye de Marmoutier. Il est légendaire par la traversée de Saint-Martin-le-Beau. Bien au-delà de ce diocèse, saint Martin entreprit de longs voyages sur de grandes parties de ce chemin où sa parole, ses miracles et sa charité firent merveille : de Vendôme à Chartres, Paris, Metz, Luxembourg et Trèves.



# Autour de Chenonceaux

## Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher

Saint-Martin-le-Beau fait partie de la Communauté de Bléré-Val-de-Cher, créée en décembre 2000 et composée de 15 communes : Athée-sur-Cher, Bléré, Céré la Ronde, Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray-de-Touraine, Courçay, Dierre, Épeigné-les-Bois, Francueil, La-Croix-en-Touraine, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau, Sublaines.

### Ses compétences :

- Aménagement de l'espace communautaire,
- Développement économique,
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,

- Politique du logement social d'intérêt communautaire,
  - Création, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage,
  - Transports scolaires,
  - Petite enfance et enfance,
  - Tourisme,
  - Culture,
  - Protection et mise en valeur de l'environnement,
  - Sports,
  - Locaux de Gendarmerie
  - Eau et assainissement
- Les représentants de Saint-Martin-le-Beau à

la CCBVC : Alain Schnel (Vice-Président), Jacques Brault, Danielle Brochard, Christine Poirier, Guillaume Lelandais, Angélique Delahaye.

## Contact

Autour de Chenonceaux  
Communauté de Communes  
Bléré-Val-de-Cher  
39 rue Gambetta, 37150 Bléré  
Tél. 02 47 23 58 63  
[www.cc-blere-valdecher.fr/](http://www.cc-blere-valdecher.fr/)

## Vos élus

### LE MAIRE / LES ADJOINTS



Alain Schnel, Maire  
Danielle Brochard, 1<sup>re</sup> adjointe « Bien Vivre Ensemble »  
Jacques Brault, 2<sup>e</sup> adjoint « Finances et Patrimoine communal »  
Julie Brosse, 3<sup>e</sup> adjointe « Communication et Démocratie municipale »  
Gwendal Moulin, 4<sup>e</sup> adjoint « Vie scolaire et Jeunesse »  
Christine Poirier, 5<sup>e</sup> adjointe « Aménagement communal, Développement durable et vie économique »  
Jean-Maurice Lebert  
Joëlle Pinneau  
Éliane Plouzeau  
Bernard Giraudon, Conseiller Délégué aux associations  
Laurent Berger

### LES CONSEILLERS



Caroline Demaison  
Denis Giraud  
Isabelle Pégard  
Marie Pilleboue  
Laëtitia Bernel  
Fabien Amathieu  
Guillaume Lelandais  
Aurore Gagnard

### LE CONSEILLERS DE LA MINORITÉ



Jean-Yves Audigou  
Micheline Gagner  
Claude Bunet  
Angélique Delahaye

## Les commissions

Sous la présidence de Danielle BROCHARD, 1<sup>re</sup> Adjointe « Bien Vivre Ensemble »

**La Commission Fêtes et Cérémonies**  
Organisation et gestion des manifestations, des Fêtes et des Cérémonies

**La Commission Vie Associative**  
Relations avec les associations, Jumelages  
Activités culturelles et sportives

Sous la présidence de Jacques BRAULT, 2<sup>e</sup> Adjoint « Finances et Patrimoine communal »  
**La Commission Finances**  
Finances, budget

**La Commission Patrimoine communal**  
Bâtiments, patrimoine communal, cimetière

**La Commission Prospective - Développement**  
Prospective, dossiers de subventions

Sous la présidence de Julie BROSSÉ, 3<sup>e</sup> Adjointe « Communication et Démocratie municipale »

**La Commission Démocratie municipale**  
Conseils de quartier, conseil des sages, CMJ, étude et réflexion sur tout dispositif de participation citoyenne au niveau local

Sous la présidence de Gwendal MOULIN, 4<sup>e</sup> Adjoint « Vie scolaire et jeunesse »

**La Commission Vie scolaire et Jeunesse**  
Jeunesse, activités périscolaires, Enfance, Petite enfance, Vie scolaire et relations avec les institutions scolaires et les parents d'élèves

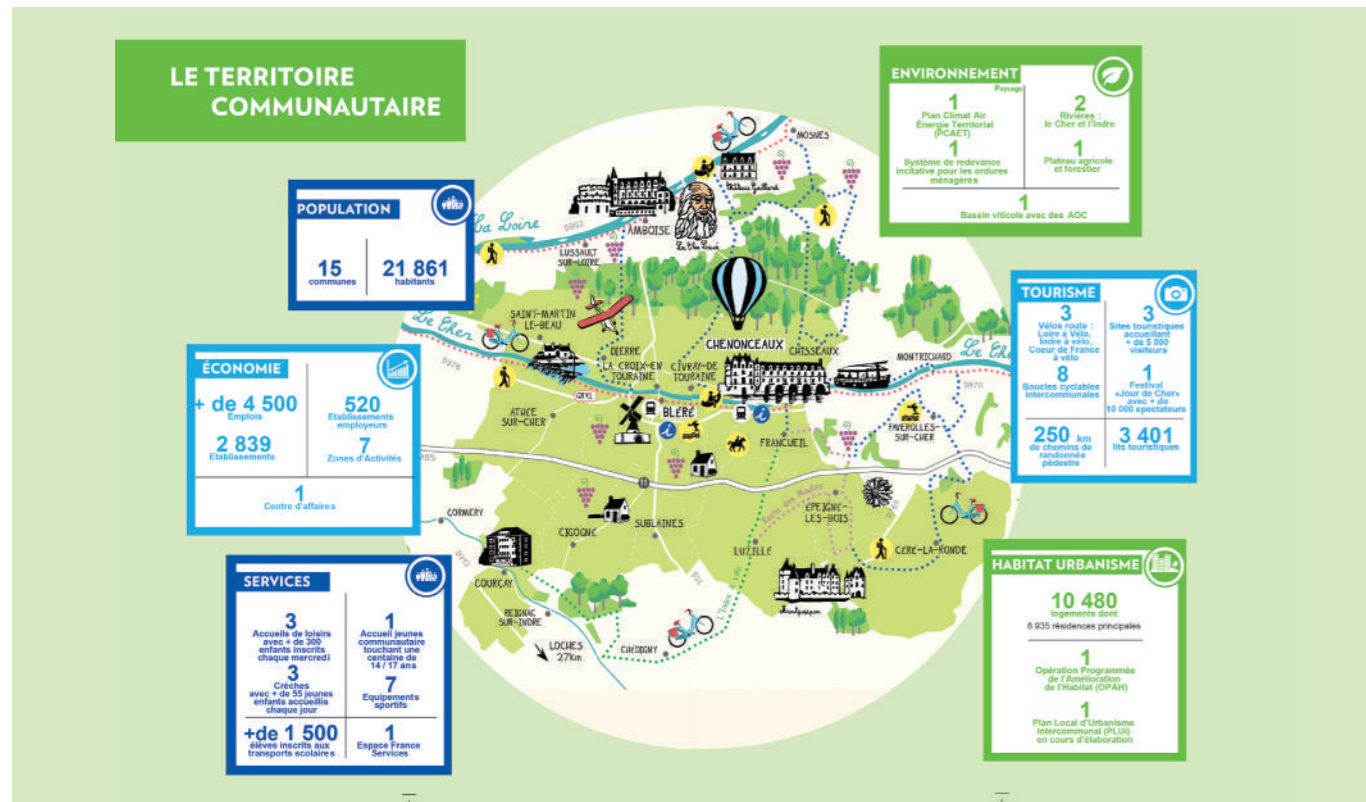
Sous la présidence de Christine POIRIER, 5<sup>e</sup> Adjointe « Aménagement communal, Développement durable, et Vie économique »

**La Commission Urbanisme**  
Étude des dossiers d'urbanisme (déclarations d'intention d'aliéner, permis

de construire, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux...)

**La Commission Voirie-Réseaux**  
Aménagement de voirie et réseaux divers, éclairage public, entretien des accotements, fauchage. Circulation, signalisation, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires de réseau

**La Commission Cadre de vie et Environnement**  
Aménagement du territoire (espaces verts, fleurissement) Tourisme, développement durable, Étude et amélioration des mobilités douces, préservation du cadre de vie



# Participer à la vie de la commune

## Conseil municipal des jeunes

Depuis octobre 2018, huit enfants de la commune constituent le Conseil municipal des jeunes. Ils participent aux projets de la vie communale concernant l'enfance et la jeunesse, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies de la commune. Une première réunion a eu lieu en mars. La relation entre les conseillers jeunes et les conseillers aînés se poursuit, même dans un contexte compliqué. Des représentants du CMJ ont présenté leurs projets et leurs idées.

## Conseil des Sages

Le conseil des Sages est une instance de réflexion et instance de concertation citoyenne, qui émet des avis et des propositions d'actions. Il fait bénéficier la municipalité de sa connaissance de l'histoire et des évolutions de la commune.

- il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général ;
- il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité ;
- il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener ;
- il travaille avec les autres structures participatives (conseils de quartier, conseil des jeunes...)



## Jumelage Saint-Martin-le-Beau Cervelló

Saint-Martin-le-Beau fut pendant plus de 30 ans la terre d'exil de Joseph Tarradellas homme politique Catalan Espagnol, originaire de Cervelló. Il quitta sa Catalogne natale suite à la prise de pouvoir de Franco en 1939.

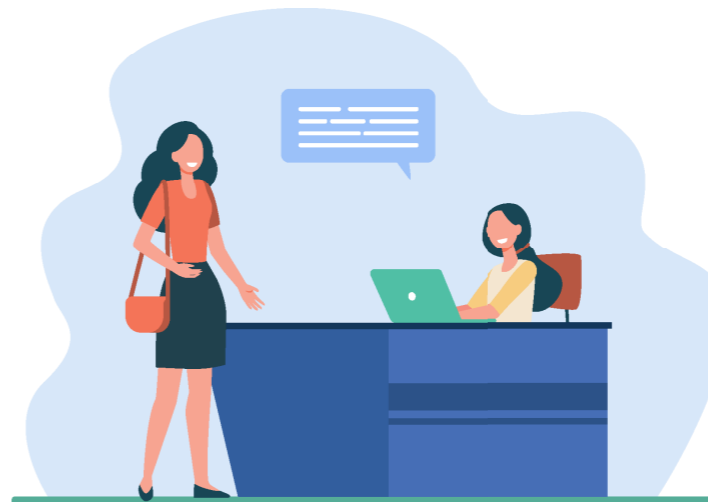
Ce n'est qu'après la mort de Franco que Joseph Tarradellas retourna en Espagne, en 1977, il restera Président de la Généralité de Catalogne jusqu'en 1981. Il est décédé en 1988 à Barcelone.

C'est en 1988 qu'au sein de la municipalité (M. Habert Maire, M. Uhart Adjoint et Mme et M. Joan, petits cousins de J. Taradellas) a germé l'idée d'un jumelage avec Cervelló, suite à un reportage que sont venus réaliser au Clos de Mosny, résidence de Joseph Tarradellas, deux journalistes catalans.

Après accord en mars du conseil municipal de Cervelló, puis celui de Saint-Martin-le-Beau, une délégation conduite par Monsieur Uhart se rend à Cervelló courant Juillet. Le jumelage est lancé. L'association du Jumelage de Cervelló est créée le 2 décembre 1988. La charte qui lie les deux communes est signée, le 29 avril 1989 à Saint-Martin-le-Beau qui reçoit une centaine d'amis Catalans pour deux jours de festivités chaleureuses. Puis les Saint-Martinois seront reçus à Cervelló fin Juillet de la même année pour clore les cérémonies de signature des actes et ont assisté à la Fiesta Mayor.

Cette amitié perdure depuis 32 ans. Le comité de jumelage a pour objectifs de promouvoir le jumelage entre Saint Martin le Beau et Cervelló, développer et créer sous tous ces aspects les relations et échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques, techniques et sociaux entre les deux communes.

Contact :  
Président M. Rezé  
Tél. 06 89 10 03 51  
jpb-reze@orange.fr



## Mairie

Place Marcel Habert  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 50 67 26

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h  
Mercredi : de 14 h à 17 h

## Administration générale

Directrice générale des services  
Tél. 02 47 50 23 70  
dgs.stmartinlebeau@orange.fr

Sous-directrice générale  
Isabelle Benoît

Adjointe à la DGS  
Stéphanie Racine  
Tél. 02 47 50 09 78,  
rh.stmartinlebeau@orange.fr

## Les démarches administratives

Service état civil  
Tél. 02 47 50 21 60  
administration.stmartinlebeau@orange.fr  
Service élections  
Tél. 02 47 50 20 89  
social.stmartinlebeau@orange.fr

## Moyens de communication

« Les différents moyens

de communication de la commune permettent de maintenir un lien de proximité entre la municipalité et les citoyens. »

Site internet de la commune :  
saintmartinlebeau.fr  
FB : Mairie de Saint-Martin le Beau  
Panneau lumineux  
AppCom  
Magazine « à vos côtés »,  
Guide des associations  
Guide pratique



saintmartinlebeau.fr





## Naissance

### Reconnaissance d'un enfant

Filiation d'un enfant hors mariage ou parents pacsés. Acte souscrit avant ou après la naissance. Démarche volontaire et déclarative.

**Qui :** Père, Mère ou Père et Mère.

**Où s'adresser :** à la Mairie de votre choix devant l'officier d'État Civil sur rendez-vous.

**Pièces à fournir :** Pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Déclaration de naissance

**Qui :** Père ou médecin, sage-femme, toute personne ayant assisté à l'accouchement.

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours ouvrés suivant la naissance. Sur rendez-vous.

**Pièces à fournir :** certificat/attestation d'accouchement délivré par la maternité, livret de famille (parents mariés) pour y inscrire l'enfant ou actes de naissance des parents de moins de 3 mois. L'acte de reconnaissance (si établi avant la naissance), formulaire de déclaration de naissance, formulaire de déclaration du choix de nom (si 1<sup>er</sup> enfant en commun). Le livret de famille s'il en existe déjà un.

### Copie d'acte de naissance

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de naissance. Service état civil.

**Pièces à fournir :** demande écrite : date de naissance, nom et prénoms, filiation complète des parents et copie d'une pièce d'identité. À retirer sur place ou par courrier (joindre coordonnées postales).

### Extrait d'acte de naissance de Français né à l'étranger

**Où s'adresser :** service central d'état civil - 44941 Nantes cedex 9

**Pièces à fournir :** indiquer date et lieu de naissance, nom, prénoms et filiation complète.

### Baptême Civil

**Où s'adresser :** service de l'état civil de la Mairie du domicile.

**Pièces à fournir :** dossier à retirer en mairie. Fiche de renseignements, copie intégrale acte de naissance de l'enfant, livret de famille des parents, justificatif de domicile de moins de 3 mois et copie recto verso des cartes d'identité des parrains et marraines.

**Observation :** dossier à déposer deux mois avant la date prévue du baptême.

## Recensement militaire

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de domicile.

**Pièces à fournir :** le livret de famille, la carte nationale d'identité, un justificatif de domicile.

**Observation :** le recensement militaire doit être effectué par le jeune durant les 3 premiers mois suivant sa 16<sup>e</sup> année.



## Unions

### Mariage

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de domicile de l'un ou de l'autre des futurs époux ou de l'un des parents des futurs époux.

**Pièces à fournir :** extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, justificatif de domicile de chacun des deux époux et des témoins majeurs, photocopie des cartes nationales d'identité ou des passeports des futurs époux et des témoins majeurs. Pour toutes situations particulières s'adresser au service de l'état civil.

**Observation :** Retrait d'un dossier auprès du service de l'état civil. Dépôt du dossier sur rendez-vous par les deux futurs époux.

### Extrait d'acte de mariage

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de mariage service de l'état civil.

**Pièces à fournir :** demande écrite, date de mariage, nom prénoms et filiation de chacun des époux, copie de la pièce d'identité du demandeur, et éventuellement la copie du livret de famille.

### Pacs

**Où s'adresser :** Mairie du domicile (résidence commune des futurs partenaires) ou notaire.

**Pièces à fournir :** dossier à retirer en mairie, ou sur [service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144), notice explicative Cerfa N°52176\*02, déclaration conjointe d'un pacs Cerfa n°15725\*03, convention-type de pacs Cerfa n°15726\*02, (sous réserve de modification de numéro de cerfa) Pièce d'identité des futurs partenaires, extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation moins de trois mois ou moins de 6 mois pour partenaire étranger. Eventuellement un justificatif de domicile.

**Observation :** Pour toutes situations particulières s'adresser au service état civil. Être majeur juridiquement capable et partenaire Français ou étranger, ne pas être déjà marié ou pacsé.

## Décès

### Déclaration de décès

**Qui :** Toute personne en ayant connaissance.

**Quand :** dans un délais de 24 h.

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de décès.

**Pièces à fournir :** certificat médical recommandé. Les renseignements sur l'état civil et la filiation du défunt (livret de famille, acte de naissance ou de mariage du défunt et autres renseignements seront demandés à la rédaction de l'acte). Pièce d'identité du déclarant.

### Extrait d'acte de décès

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

**Pièces à fournir :** date du décès, nom et prénoms du défunt. Demande écrite par courrier ou par mail.

### Certificat hérédité

**Où s'adresser :** chez un notaire

### Concession au cimetière

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de décès ou domicile du défunt ou être ayant droit d'une concession familiale.

#### Acquisition à titre futur :

Pièces à fournir, un justificatif de domicile, une pièce d'identité, livret de famille, si résidence hors commune faire un courrier à l'attention du Maire.

#### Acquisition lors d'un décès :

Pièces à fournir, un justificatif de domicile, une pièce d'identité, livret de famille et acte de décès.

## Papiers d'identité

### Livret de famille

**Délivrance du livret :** lors d'un mariage, Mairie du lieu de mariage. Lors d'une naissance d'un enfant de parents non mariés, Mairie du lieu de naissance.

Duplicata : en cas de perte, vol, destruction, changement de filiation, dépourvu à la suite d'un divorce / séparation ou mise à jour du livret.

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de domicile.

### Carte Nationale d'identité

La commune de Saint-Martin-le-Beau ne fait pas partie des communes équipées pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle collectivité ou Maison de Service Au Public (MSAP) dès lors que vous pourriez y faire la demande et retirer la carte. Les plus proches sont Bléré, Montlouis et Amboise. Pré-demande sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

#### Durée de validité :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, extension de 10 à 15 ans, ne nécessitant aucune démarche, pour les cartes d'identité délivrées aux personnes majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

10 ans pour toutes les autres cartes d'identités (mineurs).

Plus d'informations sur « carte nationale d'identité-service.public.fr »

**Coût :** renouvellement ou 1<sup>re</sup> demande : gratuit

Perte ou vol : 25 €.



**Infos :** une nouvelle carte d'identité, plus petite et plus sécurisée disponible en région Centre-Val-de-Loire dès le mois de mai. De la taille d'une carte bancaire elle contiendra une puce électronique incluant des informations biométriques comme l'empreinte digitale. Sa validité sera de 10 ans.

### Passeport Biométrique

#### Combien coûte un passeport biométrique ?

Prix du timbre fiscal  
Adulte, 86 €, valable 10 ans  
De 15 à 18 ans, 42 €, valable 5 ans  
De 0 à 14 ans, 17 €, valable 5 ans

## Élections

### Inscription sur les listes électorales

**Où s'adresser :** Mairie du lieu de domicile ou du lieu de propriété.

**Pièces à fournir :** formulaire de

demande d'inscription sur les listes électorales à compléter en Mairie ou à télécharger sur internet (document CERFA n°126669\*02), carte d'identité ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF ou téléphone fixe).

**Observation :** les personnes majeures sous tutelle et personnes en détention peuvent s'inscrire sur les listes électorales.

### Procuration de vote

Possibilité de choisir une personne qui sera votre « mandataire », une personne inscrite dans la même commune ou sur les mêmes listes consulaires que vous.

**Où s'adresser :**

À la gendarmerie, au commissariat, au Tribunal d'Instance ou auprès des autorités consulaires.

Possibilité d'obtenir le formulaire CERFA n°14952\*01, sur [service.public.fr](http://service.public.fr), à compléter et à faire enregistrer

auprès des autorités compétentes citées ci-dessus.

**Pièce à fournir :** pièce d'identité.

**Infos :** à partir du 6 avril 2021 et pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11/04/21 les électeurs pourront désormais établir leur demande de procuration en ligne sur [Maprocuracion](http://Maprocuracion) après s'être authentifiés via [FranceConnect](http://FranceConnect).

### Légalisation de signature

**Où s'adresser :** Mairie du domicile ou de résidence.

**Pièces à fournir :** une carte d'identité, un justificatif de domicile et le courrier exigeant la légalisation et émanant de l'organisme demandeur.

**Ne pas remplir les documents à l'avance.**

### Carte de séjour

**Où s'adresser :** Préfecture  
15 rue Bernard Palissy  
37000 Tours

### Casier judiciaire

**Où s'adresser :** pour les personnes nées en France métropolitaine et à l'étranger, service casier judiciaire, 44079 Nantes Cedex. Pour les personnes nées dans les DOM-TOM s'adresser aux Greffes du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance.

### Attestation d'accueil

**Où s'adresser :** Mairie du lieu d'hébergement.

**Pièces à fournir :** carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour, la justification du domicile + justificatif de la superficie du logement, un timbre fiscal de 30 €, justificatifs de ressources et livret de famille.

**Observation :** CERFA à remplir en Mairie.



## Service urbanisme

Un document d'urbanisme recouvre une série de dispositions réglementaires qui s'imposent à toute personne désirant construire ou réaménager un bâtiment. Il définit les règles et les servitudes qui régissent l'occupation du sol et notamment les possibilités de construction.

**Service technique :**

**Responsable :** Odile Heulin

**Adjoint au responsable :** Florent Gâche

**Contact via l'accueil de la Mairie**

**Service urbanisme - Voirie & Réseaux,**

**tél. 02 47 50 24 38,**

**[urbanisme.stmartinlebeau@orange.fr](mailto:urbanisme.stmartinlebeau@orange.fr)**

### Les documents d'urbanisme

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Le Périmètre de Protection au titre des Monuments Historiques (PPM).

- Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation Val de Cher (PPRI).

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site de la mairie et sur le site Internet du Géoportail de l'urbanisme.

# Aménagement du territoire et proximité/sécurité



### Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour m<sup>2</sup> un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire. Il existe deux types de certificat d'urbanisme :

- le certificat d'urbanisme d'information/certificat d'urbanisme opérationnel CERFA.

### Comment savoir si un terrain est constructible ?

Il faut déposer un Certificat d'Urbanisme (CUB) opérationnel, accompagné d'un plan de situation, d'un plan du terrain et d'une note descriptive de l'opération envisagée. Le délai d'instruction est de 2 mois.

### Vous souhaitez effectuer des travaux ?

Avant d'entreprendre vos travaux, renseignez-vous auprès de la

Mairie pour obtenir l'autorisation correspondante au type de travaux envisagés.

Ceci vise notamment :

- Les constructions neuves, appentis, garages, auvents, vérandas, abris de jardins.
- les ravalements de façades.
- les modifications d'ouvertures, de portes, de fenêtres, de velux, par changement à neuf ou peinture.
- les modifications et érections de clôtures quelles qu'elles soient (murs, grilles, grillages, haies, portes) les toitures.

### Déclaration préalable

La déclaration préalable est un document administratif qui donne le moyen à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est obligatoire pour les travaux de faible importance. De manière générale elle est obligatoire pour :

- les constructions nouvelles créant une surface de plancher ou une emprise supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale

à 20 m<sup>2</sup> (abri de jardin, garage isolé...).

- les travaux d'extension d'une construction existante dans les zones urbaines du PLU, créant une emprise au sol ou de surface de plancher comprise entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> inclus.
- la construction d'une clôture, d'un portail ou d'un mur de clôture (les clôtures sont soumises à déclaration sur l'ensemble du territoire communal
- la modification de l'aspect extérieur (modification d'une ouverture, ravalement, changement de coloris...).
- la division d'un terrain en vue de créer un ou plusieurs lots à bâtir, dès lors qu'il ne crée pas de voies, équipements ou espaces communs.

Attention : si le projet de division crée des équipements communs ou se situe dans le Périmètre de Protection des ABF, un permis d'aménager sera nécessaire.

La demande de déclaration préalable est établie au moyen du formulaire DP CERFA n°13404\*07 ; n°13703\*07 (maison individuelle), CERFA n°13702\*06 (division du terrain). La demande doit être déposée à la Mairie. Le délai d'instruction est d'un mois, ajouter un mois d'instruction supplémentaire si le projet est situé dans le secteur ABF.

### Permis de construire

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire lorsqu'elles dépassent 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou de surface de plancher (y compris un garage séparé, un grand abri de jardin ou un grand auvent).

La demande de permis de construire

doit être effectuée à la mairie de la commune où est situé le terrain au moyen du formulaire :

- > **CERFA n°13406\*07** (demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions).
- > **CERFA 13409\*07** (permis de construire pour un projet autre qu'une maison individuelle permis d'aménager).

**En règle générale le délai d'instruction :** délai de droit commun est de 2 mois pour un permis de maison individuelle, 3 mois pour les autres permis.

### Permis de démolir

La démolition de constructions existantes est soumise à permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune. Si la démolition s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction ou d'un aménagement, l'autorisation de démolir pourra être incluse avec la demande de permis de construire ou d'aménagement (une seule demande, une seule réponse). Le délai d'instruction de la demande d'un permis de démolir « simple » est fixé à deux mois. Permis de Démolir CERFA n°13405\*06.

### Périmètre de protection des monuments historiques

Notre commune compte des édifices inscrits sur la liste des monuments historiques :

- L'église paroissiale Saint-Martin (arrêté du 19.07.1926).
- Le manoir Thomas Bohier (arrêté du 13.07.1926).
- Le barrage mobile à aiguilles de Nitray et ses dépendances (arrêté Préfectoral du 7.07/2011).

Dans un souci de préservation du caractère des lieux, les abords de ces monuments sont protégés. La qualité

esthétique des travaux de construction est contrôlée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), avec l'accord préalable à la décision.

### Votre projet doit-il être établi par un architecte ?

L'obligation de recourir à un architecte dans le cadre d'un dépôt de permis concerne :

- > **Toute personne physique** qui souhaite construire ou modifier une construction à usage d'habitation dont la surface de plancher atteint 150 m<sup>2</sup> et plus.

- > **Toute personne morale** (SA, SARL, SCI, GAEC...) quel que soit la surface créée.

### Paiements de proximité

### Collecte des déchets

Pour toute information sur le tri la collecte : contactez le SMICTOM

**Tél. 02 47 23 47 66**

**contact@smictom-amboise.fr**

Pour toute question sur la facturation, contactez la communauté de communes.

**Tél. 02 47 23 58 63**

**info@cc-blere-valdecher.fr**

### Déchets ménagers

### Ordures ménagères

Les usagers de la commune de Saint-Martin-Le-Beau continueront à être collectés le vendredi SAUF pour les habitants des rues suivantes qui seront collectés le mercredi : rue de la Rochère, rue de la Vallée de brunettes, Chemin de Beauvais, rue du Moulin, rue de Battereau, rue Raymond Sergent, rue de la Molardière, rue Neuve, Allée de la Bretaiche, route de Lussault (D283), Le Boulay (Fredeville), rue de Chenonceaux depuis la limite de Pierre jusqu'au croisement de la route

d'Amboise, rue d'Amboise et place de l'Église.

### Emballages recyclables

Ils sont collectés dans les sacs jaunes prévus à cet effet (disponible en Mairie) le vendredi et mercredi (idem que pour les ordures ménagères).

### Stop à la pub

Si vous ne lisez pas ces publicités qui inondent votre boîte aux lettres, il existe un moyen très simple : adopter l'autocollant STOP PUB disponible en Mairie.

### Le compostage individuel

Depuis septembre 2003, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, met à votre disposition, avec le soutien financier du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, des composteurs individuels moyennant la participation suivante :

- Composteur de 320 L (85 cm de hauteur et 60 cm de diamètre) : 15 €
- Composteur de 800 L (85cm de hauteur et 120 cm de diamètre) : 30 €
- Un bioseau de 10 L est fourni avec le composteur, afin de séparer les déchets compostables de la cuisine (épluchures, marcs de café...).

### Contact

**Autour de Chenonceaux  
Communauté de Communes  
Bléré-Val-de-Cher  
39 rue Gambetta, 37150 Bléré  
Tél. 02 47 23 58 63  
www.cc-blere-valdecher.fr/**

### Jardisacs

Afin de répondre aux besoins des usagers et de simplifier la gestion des déchets verts, les élus communautaires ont souhaité mettre à disposition un nouvel outil : le jardisac.

Ce produit, résistant et réutilisable, vous permettra de transporter plus facilement vos déchets verts à la déchetterie.

Une participation financière de 5 € par sac sera demandée.

## Contact

**Autour de Chenonceaux**  
**Communauté de Communes**  
**Bléré-Val-de-Cher**  
39 rue Gambetta, 37150 Bléré  
Tél. 02 47 23 58 63  
[www.cc-blere-valdecher.fr/](http://www.cc-blere-valdecher.fr/)

### Localisations des points d'apports volontaire pour le verre et le papier

- Rue de Saignes : verres/papiers
- Rue de Chenonceaux : verres/papiers
- Rue des Jardins : verres/papiers
- Gare : verres/papiers
- Coulaïne : verres
- Place Simone Veil : verres/papiers
- Rue du Gros Buisson : verres
- Place des Grillonières

### Déchèteries

Les déchèteries sont accessibles gratuitement aux habitants d'Autour de Chenonceaux Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher sur présentation d'une carte.

## Contact

**Athée-sur-Cher - Zone Industrielle de la Ferrière**  
Tél. 02 47 35 63 82.  
**Bléré - Zone Industrielle de Saint-Julien**  
Tél. 02 47 30 39 56.  
**Chisseaux - Place des anciens Combattants**  
Tél. mairie 02 47 23 90 75.



### Comment obtenir sa carte de déchèterie ?

Pour les particuliers, remplissez le formulaire disponible sur [www.cc-blere-valdecher.fr/environnement/dechetteries](http://www.cc-blere-valdecher.fr/environnement/dechetteries) et renvoyez-le avec un justificatif de domicile, soit par mail à [info@cc-blere-valdecher.fr](mailto:info@cc-blere-valdecher.fr) soit par courrier à la Communauté de Communes.

Pour les professionnels, complétez le formulaire disponible sur [www.cc-blere-valdecher.fr/environnement/dechetteries](http://www.cc-blere-valdecher.fr/environnement/dechetteries), signez-le apposez votre cachet et renvoyez-le soit par soit par

mail à [info@cc-blere-valdecher.fr](mailto:info@cc-blere-valdecher.fr) soit à la Communauté de Communes, ou bien par fax au 02.47.30.81.00.

### Horaires d'ouverture (Hiver - du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

#### ATHÉE-SUR-CHER

Lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Mardi, de 9 h à 12 h.  
Mercredi, de 9 h à 12 h.  
Jeudi, de 9 h à 12 h.  
Vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

#### CHISSEAUX

Lundi, de 9 h à 12 h.  
Mardi, fermée.  
Mercredi, de 14 h à 17 h.  
Jeudi, fermée.  
Vendredi, de 14 h à 17 h.  
Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

#### BLÉRÉ

Lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Mardi, de 14 h à 17 h.  
Mercredi, de 14 h à 17 h.  
Jeudi, de 14 h à 17 h.



Vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h et de 17 h.

Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

### (Été - du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

#### ATHÉE-SUR-CHER

Lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Mardi, de 9 h à 12 h.  
Mercredi, de 9 h à 12 h.  
Jeudi, de 9 h à 12 h.  
Vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### CHISSEAUX

Lundi, de 9 h à 12 h.  
Mardi, fermée.  
Mercredi, de 14 h à 18 h.  
Jeudi, fermée.  
Vendredi, de 14 h à 18 h.  
Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### BLÉRÉ

Lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Mardi, de 14 h à 18 h.  
Mercredi, de 14 h à 18 h.  
Jeudi, de 14 h à 18 h.  
Vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h et de 18 h.  
Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

### Eau et assainissement

Depuis le 01/01/2020 la compétence de l'eau et assainissement est passée à la Autour de Chenonceaux Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher (CCBVC).

En cas de fuite d'eau pensez à fermer le robinet d'arrêt général avant le compteur, puis contacter la CCBVC

**Tél. 02 47 23 58 63 du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.**

**ou par mail : [eau@cc-blere-valdecher.fr](mailto:eau@cc-blere-valdecher.fr)**

Pour les week-ends et jours fériés une astreinte est mise en place **UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**  
**Tél. 02 47 23 51 28**

## Sécurité

### Police Municipale

Le service de la police municipale veille à la sécurité des Saint-Martinois par une présence sur la voie publique, ils sont garants de la sécurité de la population avec laquelle ils sont constamment en lien. La Police Municipale est placée sous l'autorité du Maire et intervient au sein de la commune pour effectuer des missions de prévention, de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Elle est investie de plusieurs missions de police administrative et de police judiciaire. En compléments des missions réalisées par la gendarmerie. Depuis le début d'année, la police municipale s'est installée dans de nouveaux locaux, place de la Mairie dans la salle Touraine.

### voisins vigilants

Participation citoyenne d'habitants d'un quartier qui mettent en place une chaîne de vigilance : maillage fondé sur le principe de solidarité et le développement de l'esprit civique. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux autorités chargées de la sécurité publique.

Quartiers de Saint-Martin-le-Beau homologués « Voisins vigilants » :

- Centre
- Est
- Ouest

### Lutte contre les bruits de voisinage

Rappel de l'Arrêté Préfectoral du 29 avril 2013.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité

sonore, tels que des tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, du lundi au vendredi ;
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, le samedi ;
- de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Toutefois, pour toute manifestation sur la voie publique ou dans des espaces publics ou pour toutes activités professionnelles en dehors des horaires autorisés, une demande de dérogation à l'arrêté préfectoral « bruit de voisinage » pourra être effectuée en Préfecture.

### Opération tranquillité vacances

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police municipale et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre ou de la Police Municipale dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie - soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance... Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Le formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie ainsi qu'au Poste de la Police Municipale. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet de la Gendarmerie, de la police ou en ligne sur :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

À remettre aux services de gendarmerie ou en Mairie ou à envoyer, sous enveloppe avec mention « confidentiel » à l'attention du service de Police Municipale.

## Animaux

### Animaux errants

Pour les animaux errants ou dangereux, avertir le service Police Municipale ou les services de Gendarmerie qui se chargeront de leur capture. Frais de capture : 40 €.

### Déjections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Les résidus de

crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants

- Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

- En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>re</sup> classe, fixée à 35 €.



## Feux/dépôt d'ordure

Par arrêté préfectoral portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêt dans les départements d'Indre-et-Loire, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Étant dans une zone à risque, il est

rappelé que le brûlage de déchets, y compris des déchets verts des jardins des particuliers, en dehors des installations dûment autorisées à cet effet, est interdit, en tout temps et en toute circonstance.

De plus, les dépôts d'ordures étant une cause fréquente d'incendie, il est rappelé qu'il est interdit à quiconque d'abandonner, de déposer ou jeter des ordures ménagères, détritiques, matériaux ou déchets de quelque nature que ce soit en un lieu dont il n'est ni propriétaire, ni ayant droit.

## Entretien des trottoirs

Par arrêté municipal N° 03/2019 prescrivant l'entretien des trottoirs, en date du 15 janvier 2019.

Il est rappelé qu'en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de procéder à l'entretien, au dégagement et au désherbage de leur trottoir devant leur habitation, jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

## Objet trouvé

Par arrêté municipal N°132/2020 réglementant les objets trouvés et perdus, en date du 20 août 2020.

Il est rappelé que tout objet trouvé sur la voie publique, dans un lieu public ou ouvert au public, doit être remis au poste de Police Municipale, qui est chargé de la gestion des objets trouvés.

Lorsque l'identité du propriétaire de l'objet trouvé est connue, la police municipale l'en avise dans les plus brefs délais.

À défaut de restitution à leur propriétaire, le délai de garde puis le devenir des objets trouvés se font en fonction de leur nature, selon les dispositions de l'arrêté en question.



## Mission Locale Loire Touraine



JOIE



La CCBVC a réhabilité un bâtiment communautaire pour créer un Centre d'Affaires à Bléré dans la zone d'activités Saint-Julien.

**Il offre plusieurs possibilités aux entreprises souhaitant s'y installer :**

- la domiciliation d'entreprise
- la location de bureaux et de salles de réunions
- des services divers (secrétariat, reprographie, courrier...)

Ce projet permet de faciliter le parcours résidentiel des entreprises en développant un accompagnement complet et adapté à leurs besoins (en fonction de la taille, de l'ancienneté...) à tous les stades de leur vie (de la création, reprise, transmission, au développement).

Il offre également la possibilité à des salariés, qui travaillent en métropole mais qui vivent sur le territoire, de faire du télé-travail dans un milieu calme et professionnel.

**Contact**

**Pour tout renseignement, contacter le service Développement Économique au 02.47.23.58.63 ou par mail à [economie@cc-blere-valdecher.fr](mailto:economie@cc-blere-valdecher.fr)**

**Pôle Emploi Amboise**

**10 rue de l'Ancienne Fonderie  
37530 Nazelles-Négron**

**Accès libre**

- Lundi, de 8 h 45 à 12 h 45.
- Mardi, de 8 h 45 à 12 h 45.
- Mercredi, de 8 h 45 à 12 h 45.

- Jeudi, de 8 h 45 à 12 h 45.  
- Vendredi, de 8 h 45 à 12 h 45.  
**Téléphone**  
**Candidat : 3949**  
**(Service gratuit + prix appel)**  
**Téléphone**  
**Employeur : 3995**  
**(Service gratuit + prix appel)**

**JOBTOURAIN.FR**

Porté par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, ce site permet de faire lien entre l'offre et la demande locale. Jobtouraine.fr apporte des solutions concrètes pour favoriser l'emploi en Touraine. Il recense et géolocalise les offres déposées par les entreprises et met en relation les profils des demandeurs.

**Contact : [www.jobtouraine.fr](http://www.jobtouraine.fr)**

**Chambre des métiers et de l'artisanat**

**36-42, route de Saint-Avertin  
CS 50412  
37204 Tours cedex 3  
Tél. 02 47 25 24 00**

**Chambre de l'agriculture**

**38, rue Augustin Fresnel  
Tél. 02 47 48 37 37-  
[accueil@cda37.fr](mailto:accueil@cda37.fr)  
[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-dindre-et-loire/](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-dindre-et-loire/)**

**Chambre de commerce et d'industrie de Touraine**

**1, rue Schiller- BP 80415  
37204 Tours cedex 03  
Tél. 02 47 47 20 00  
[www.touraine.cci.fr](http://www.touraine.cci.fr)**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et l'emploi (DIRECCTE) :**

**8, rue Alexander Flemming  
CS 32729  
37027 Tours cedex 1  
Tél. 02 47 31 57 01**



**Portail Famille**

Tel un guichet de services périscolaires accessible 24h/24 et 7J/7, le portail famille, mis en place par votre mairie, centralise toutes les informations liées à vos enfants et les rend accessibles depuis le site internet de la mairie. Un code personnel permet à chaque famille de consulter son compte-famille, visualiser et modifier ses données, notifier les absences et imprimer ses factures. Pour accéder à cet outil et obtenir un identifiant famille, ou en cas de problème technique, veuillez contacter le service scolaire par **jeunesse**. [smartinlebeau@orange.fr](mailto:smartinlebeau@orange.fr).

**Service scolaire et périscolaire Mairie**

**Responsable du service :  
Mme Brousseau Virginie  
Accueil tous les matins,  
de 9 h à 11 h ;  
(et le mercredi de 14 h à 17 h)  
à la mairie.  
Tél. 02 47 50 09 79  
Tél. 07 88 35 81 87  
[jeunesse.smartinlebeau@orange.fr](mailto:jeunesse.smartinlebeau@orange.fr)**

Enfance, vie scolaire, jeunesse

## Enfance

### RAM - Relais d'Assistants Maternels

#### Pour les familles ayant des enfants de 0 à 3 ans

Vous êtes parent ou futur parent et vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ou votre enfant à naître ? Vous pouvez obtenir des informations sur les modes d'accueil, la liste des assistants maternels et leurs disponibilités ainsi que des informations sur la contractualisation auprès des animatrices du RAM.

Le Ram est avant tout, un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la petite enfance. Le relais Assistantes Maternelles intervient pour des matinées ludiques sur six communes: Athée-sur-Cher, Bléré, Civray-de-Touraine, Francueil et Saint-Martin-le-Beau.

**Renseignements :**  
**Catherine Philippeau**  
3 chemin des Dames  
37270 Athée-sur-Cher  
Tél. 02 47 37 18 73 - 07 50 55 93 84  
ram2.cscblere@gmail.com

### Réseau Baby-sitting

Vous êtes à la recherche d'un-e baby-sitter près de chez vous ? Vous cherchez une solution de garde ponctuelle à domicile ?

Le comité d'animation du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a créé un réseau de baby-sitting sur le territoire de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher. Son rôle est de constituer une liste de baby-sitters (jeunes de 15 à 25 ans) à disposition des parents qui ont besoin de faire garder ponctuellement leur(s) enfant(s) domiciliés à proximité. La plupart de ces jeunes ont participé à une information / sensibilisation de 14 heures,

dispensée par des professionnels de l'enfance et la petite enfance.

**Renseignements :**  
**Centre Socio-Culturel**  
Tél. 02 47 30 39 10  
[www.csc-blere.fr/actions-collectives-familles-acf/5355-2/](http://www.csc-blere.fr/actions-collectives-familles-acf/5355-2/)

### Garde à domicile en horaires décalés

#### Bout'chou Service

Bout'chou service intervient à votre domicile pour prendre en charge vos enfants de 0 à 6 ans ainsi que leurs aînés jusqu'à 11 ans (entrée au collège).

Il s'adresse en priorité à des familles, monoparentales, en situation de reprise d'emploi ou d'études et sur indication de la CAF, le montant du quotient familial ne doit pas dépasser 830 €.

Bout'chou service est un mode garde à domicile à court terme (contrat de 3 mois) renouvelable une fois selon la situation.

**Renseignements :**  
Tél. 02 47 66 12 34  
[boutchou.service@cispeo.fr](mailto:boutchou.service@cispeo.fr)



### Autres acteurs Maison d'Assistante Maternelle

#### La cabane en Minuscule

Cette structure située au 1 bis rue de Chenonceaux regroupe des assistants maternels agréés.

**Renseignements :**  
**Magali, tél. 07 81 70 53 69**  
**Sophie, tél. 06 24 99 00 50**  
[mamsmlb@gmail.com](mailto:mamsmlb@gmail.com)

## Vie scolaire

### Inscription à l'école

#### Renseignements :

Pour les inscriptions scolaires service scolaire de la Mairie.

#### Pièces à fournir :

- certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- photocopie du livret de famille,
- photocopie du carnet de santé.

**Observation :** Les inscriptions se déroulent généralement courant mars.

## Dérogation à la carte scolaire

Formulaire et renseignements disponible au service scolaire.

Vous résidez à Saint-Martin-le-Beau et vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans une autre commune, vous devez retirer un formulaire de dérogation scolaire auprès de la commune d'accueil.

Vous résidez dans une autre commune et vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé à Saint-Martin-le-Beau, vous devez retirer un formulaire de dérogation auprès de la Mairie de Saint-Martin-le-Beau.

## Le transport scolaire collège et lycée

L'organisation des circuits de transport scolaire vers les collèges et les lycées est gérée par Autour de Chenonceaux la Communauté de Commune Bléré-Val de Cher.

**Renseignements :**  
Tél. 02 47 23 58 63  
[www.cc-blere-valdecher.fr/cdc-blere/principal/services-la-population/transports-scolaires](http://www.cc-blere-valdecher.fr/cdc-blere/principal/services-la-population/transports-scolaires)

## Établissements scolaires publics

### École maternelle Françoise Dolto

**Directrice :**  
**Mme Dominique Grabek**  
**Jour de décharge : mardi**  
**Rue du Gros Buisson**  
Tél. 02 47 50 62 74  
[ec-dolto-saint-martin-le-beau@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-dolto-saint-martin-le-beau@ac-orleans-tours.fr)

### École élémentaire de la Bergeronnerie

**Directrice : Mme Isabelle AUGER**

**Jours de décharge : lundi et jeudi**  
**Rue de la Résistance**  
Tél. 02 47 50 61 07  
**Courriel :**  
[ec-la-bergeronnerie-saint-martin-le-beau@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-la-bergeronnerie-saint-martin-le-beau@ac-orleans-tours.fr)

## Établissements secondaires

### Collège Raoul Rebout

**Montlouis-sur-Loire**  
Tél. 02 47 50 81 07

### Lycée Léonard de Vinci

**Amboise**  
Tél. 02 47 57 17 81

### Lycée Chaptal

**Amboise**  
Tél. 02 47 57 10 71

### Lycée Professionnel Viticole et Agricole

**Amboise**  
Tél. 02 47 23 35 50

### Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie

**Amboise**  
Tél. 02 47 30 45 40

## Institution scolaire

### Sainte Clotilde

Tél. 02 47 57 01 10

## Restauration

Chaque école possède son restaurant scolaire géré par un prestataire de service, RESTAUVAL. Celui-ci met à disposition un chef cuisinier dans chaque restaurant.

Les restaurants scolaires fonctionnent le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont encadrés par des agents communaux et intercommunaux durant toute la pause méridienne.



## Tarifs 2020/2021 (revus tous les ans par le conseil municipal)

- École maternelle :

Forfait, 39,62 €.

Ticket repas occasionnel : 3,20 €

Repas adulte : 5 €

- École élémentaire :

Forfait, 41,96 €.

Ticket repas occasionnel : 3,34 €

## La garderie périscolaire

Un service de garderie vous est proposé dans chaque école matin et soir, lundi, mardi, jeudi, vendredi.

#### Horaires

- École maternelle : lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin de 7 h 30 à 8 h 35 et le soir de 16 h 45 à 18 h 45.

- École élémentaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin de 7 h 30 à 8 h 35 et le soir de 16 h 45 à 18 h 45.

Si votre enfant va occasionnellement à la garderie, pensez à prévenir, dès le matin, les animateurs de l'école élémentaire ou les ATSEM de l'école maternelle. Vous devez fournir le goûter de votre enfant.

**Tarifs 2020/2021 :**  
**École maternelle ou élémentaire,**  
**tarif unique à la demi-heure :**  
**0,60 €**



## Association des parents d'élèves « Trait d'union »

### Objet :

- faciliter les relations entre les parents, les équipes éducatives et la municipalité ;
- apporter son concours en vue d'améliorer les conditions de la vie scolaire des élèves ;

- promouvoir et accompagner, dans l'intérêt des élèves et de leurs familles, les activités à caractère éducatif, culturel, sportif, social ou éco-citoyen.

À ce titre, les représentants de parents d'élèves travaillent de concert avec la mairie et les écoles lors des conseils d'école ou des réunions de travail. Ils portent l'avis des parents sur les différentes mesures qui peuvent être mises en œuvre, en particulier dans cette période de confinement. N'hésitez pas à les solliciter pour des questions, des remarques ou des suggestions, ils feront le nécessaire pour vous répondre au plus vite ou vous orienter vers les services concernés.

### Renseignements :

[apetraitudunion.smlb@gmail.com](mailto:apetraitudunion.smlb@gmail.com)  
 @APE-Trait-dUnion-de-Saint-Martin-Le-Beau-1726217694360244/

## Association « La Maternelle Gourmande »

La Maternelle Gourmande est née de l'initiative de trois mamans. C'est une association créée dans le but d'améliorer le temps de pause méridienne (11 h 15 à 13 h 20) à l'école maternelle Françoise Dolto et de permettre aux enfants de bénéficier d'un encadrement approprié lors du temps de cantine.

Aidée par tous les bénévoles et soutenue par tous ces partenaires, l'association a l'objectif de mettre en place un vrai moment de partage et d'échange avec les enfants dans le but de rendre ce moment agréable pour eux et les adultes participant à la vie de la cantine.

L'école maternelle accueille depuis longtemps des bénévoles au sein de la cantine scolaire, afin de permettre un accompagnement amélioré des enfants et un soutien au personnel de cantine.

### Renseignements :

[lamaternellegourmande@gmail.com](mailto:lamaternellegourmande@gmail.com)  
[lamaternellegourmande.e-monsite.com](http://lamaternellegourmande.e-monsite.com)

## Jeunesse

### L'Alsh et accueil passerelle

- ALSH accueil de loisirs sans hébergement : enfants âgés de 3 à 11 ans, mercredi et vacances scolaires.

- Accueil passerelle : adolescents âgés de 11 à 13 ans, dans des espaces dédiés à leur âge.

### Informations et inscriptions

**Siège de la Communauté de Communes**  
**39 rue Gambetta 37150 Bléré**  
**Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h**  
**Tél. 02 47 23 58 63**  
[enfance@cc-blere-valdecher.fr](mailto:enfance@cc-blere-valdecher.fr)

### Accueil jeunes communautaire : de 14 à 17 ans

**Saint-Martin-le-Beau**  
**31 rue de la Résistance**  
**37270 Saint-Martin-le-Beau**  
**Tél. 02 47 57 29 58 - 07 77 49 12 09**  
[cbbvc.acj@leolagrangefr.com](mailto:cbbvc.acj@leolagrangefr.com)  
[blog.leolagrangefr.com/blere/](http://blog.leolagrangefr.com/blere/)  
**1 samedi/mois et 1 semaine sur chaque vacance scolaire.**  
**Des ouvertures spécifiques peuvent avoir lieu sur rendez-vous.**  
**Bléré**

**13 rue Paul Louis Courier**  
**37150 Bléré**  
**Tél. 02 47 57 29 58 - 07 77 49 12 09**  
[cbbvc.acj@leolagrangefr.com](mailto:cbbvc.acj@leolagrangefr.com)  
[blog.leolagrangefr.com/blere/](http://blog.leolagrangefr.com/blere/)  
**Hors vacances scolaires : les mercredis et les samedis de 14 h à 18 h et les vendredis soirs sur projet**  
**Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 19 h.**

## Point d'Information Jeunesse au Centre Socio-Culturel de Bléré

Ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi) et aux parents, enseignants, travailleurs sociaux, accessible sans rendez-vous, anonyme et gratuit : mise à disposition d'une information claire, complète et régulièrement mise à jour dans tous les domaines qui vous intéressent (enseignement, formation professionnelle et métiers, emplois, logement, droit, santé, loisirs, sports, vacances, Europe, international).

Le Point Information jeunesse est également un relais vers les associations et organismes spécialisés (Pôle Emploi, Centre d'Information et d'Orientation, etc.).

### Contact :

**26 rue des Déportés - 37150 Bléré**  
**Tél : 02 47 30 39 10**  
**E-mail : [cscblere@gmail.com](mailto:cscblere@gmail.com)**

## Mission Locale Loire - Touraine La Mission Locale Loire Touraine

Concerne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle accueille, conseille, informe, oriente et accompagne les jeunes dans leur recherche de formation, emploi, logement, santé, loisirs et les aide à résoudre bon nombre de difficultés de leur vie quotidienne.

**Informations : [mltouraine.com](http://mltouraine.com)**  
**Tél. 02 47 30 41 64**  
**Permanence au Centre Socio-Culturel de Bléré**

## Service Logement Jeunes

Vous avez entre 16 et 30 ans et êtes à la recherche d'un logement ? Un

travailleur social élabore un diagnostic personnalisé et vous accompagne vers l'accès au logement et/ou à l'hébergement.

### Informations :

**Permanence de l'ASHAJ (Association pour l'Habitat des Jeunes) au Centre Socio-Culturel de Bléré**  
**Bertille BOUCHER**  
**Tél. 02 47 23 62 00 -**  
**06 32 08 23 34**  
[fjt.amboise@orange.fr](mailto:fjt.amboise@orange.fr)  
[www.foyer-ashaj-amboise.fr](http://www.foyer-ashaj-amboise.fr)

## Espace Santé Jeunes

Lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes de 16 à 25 ans et les parents, entièrement gratuit et confidentiel : des questions sur la santé, un mal être soudain, des difficultés...

### Informations :

**À l'Espace Santé Jeunes**  
**95 rue Michelet - 37000 Tours**  
**Tél. 02 47 05 07 09**  
**RDV possible sur Amboise**

## Maison Des Adolescents (MDA)

Dans un lieu convivial et chaleureux les parents et/ou ados (de 12 à 21 ans), les parents ou les parents avec leur enfant peuvent être reçus pour des consultations médicales, juridiques, tout simplement pour parler.

**Informations : MDA 37**  
**66 boulevard Béranger**  
**37000 Tours**  
**Tél. 02 47 22 20 69**  
[www.mda37.fr](http://www.mda37.fr)

## Planning familial

Le planning familial assure des missions d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention et de formation autour des thématiques de la santé sexuelle et de la vie affective (contraception, IVG, parentalité, conduites à risques,

VIH, relations filles garçons, anatomie, etc.) et des violences (conjugales, sexuelles, discriminations, harcèlement, homophobie, mutilations sexuelles, mariages forcés, etc.).

### Informations :

**[www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org)**  
**10 place Neuve - 37000 Tours**  
**Tél. 02.47.20.97.43**  
**Permanences au Centre Socio-Culturel de Bléré**

## Médiation et Parentalité 37

Cette association propose trois services : La Médiation Familiale qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, une rupture conjugale, en proposant des temps d'échanges et d'écoute entre les personnes concernées afin de rétablir une communication constructive.

**L'Espace de Rencontre** est un lieu permettant la prise ou reprise de contact entre l'enfant et son parent lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions. Il s'adresse à toute situation où l'exercice d'un droit de visite, les relations et les rencontres enfant-parent sont interrompus, difficiles ou trop conflictuels.

**L'aire de lien** est un espace d'accueil pour répondre aux attentes des personnes qui ne savent pas toujours à qui s'adresser lorsqu'elles-mêmes ou leur proche traversent des difficultés d'ordre familial (parents, enfants, beaux-parents, grands-parents, familles monoparentales ou recomposées...). Quelle que soit la nature des difficultés, un premier temps d'échange est proposé par un professionnel avec qui il sera possible d'envisager des réponses adaptées.

### Informations :

**92 rue du Sanitas - 37000 TOURS**  
**Tél. 02 47 61 24 40**  
**Mail : [contact@mep37.fr](mailto:contact@mep37.fr)**



SARL  
**ALLOUARD Kévin**

Travaux publics pour  
Professionnels & particuliers

Terrassement - Aménagement de cour  
Assainissement - Micro-station  
Traitement de sol  
Création et curage d'étang  
Broyage de souches



Brolles 37150 Civray-de-Touraine  
contact@allouardkevin.fr / www.allouardkevin.fr

02 47 30 93 63

AUBERGE de  
*La Treille*

HÔTEL | RESTAURANT | AUBERGE CULTURELLE

« LE PARTAGE DES MOTS & DES METS »

Cuisine créative et traditionnelle  
portée par le chef Kévin Douard.  
**Rencontre culturelle hebdomadaire**  
Ouvert du mardi soir au dimanche soir inclus de Pâques à octobre.  
Du mardi soir au dimanche midi inclus le reste de l'année.

02 47 50 67 17 2 rue d'Amboise - 37270 Saint-Martin-le-Beau - www.auberge-de-la-treille.com

**RABOT**  
ÉQUIPEMENT DE JARDIN

Tél. 02 47 57 62 09  
Z.I. La Boitardière - AMBOISE

HONDA STIHL Husqvarna

A votre service 6J/7

Retrouvez-nous sur Facebook

www.rabotfreres.fr

**BRICO** MARCHÉ  
Pouvoir tout faire **Moins cher**

**DÉCORER - BRICOLER**  
**JARDINER - BÂTIR**



les Mousquetaires

**Intermarché**  
SUPER



• POCÉ-VAL D'AMBOISE  
• LA VILLE AUX DAMES • BLÉRÉ

• POCÉ-VAL D'AMBOISE  
• BLÉRÉ



## Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre d'Actions Sociales et Communales (CCA) S est un établissement public communal qui intervient dans les demandes d'aides et d'actions sociales et facultatives. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

Le Maire de la Commune préside de plein droit le CCAS. Il lui incombe de désigner des professionnels qualifiés parmi lesquels doivent figurer un représentant des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et un représentant des associations de personnes en situation de handicap du département.

Ce sont ces représentants associés aux membres élus du Conseil Municipal en nombre égal, qui constitueront le conseil d'administration du CCAS.

**Président : M. Alain SCHNEL**  
**Vice-présidente : Mme Danielle BROCHARD**

Actionns sociales  
solidarité, santé



### Le rôle du CCAS

- Assurer une aide financière et alimentaire ponctuelle aux personnes les plus défavorisées après étude des dossiers.
- Acteur majeur de la politique sociale de la Municipalité, le CCAS de Saint-Martin-le-Beau travaille en lien avec le secteur associatif local.
- Instruction des dossiers d'Obligations Alimentaires
- Compléter les dossiers d'instruction de la MDPH (Maison Départementale Des Personnes Handicapées)
- Mise à jour en temps réel de la liste des personnes vulnérables demandée par le Préfet. Il appartient à chaque administré de s'inscrire sur cette liste.
- Participation financière à hauteur de 25 € pour les frais des dossiers liés à l'ouverture de l'installation de Présence Verte.
- Initiation et approfondissement de l'outil numérique proposés aux seniors par la mise en place d'ateliers informatiques grâce au déplacement du Bus Numérique Centre-Val-de-Loire.

- Inscription au Droit à la domiciliation : la domiciliation, appelée également élection de domicile, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative, de recevoir son courrier et de faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'un an renouvelable.
- Inscription au Portage des repas à domicile préparés par la société Convivio de Montlouis-sur-Loire
- Manifestations proposées aux aînés : chaque année, le CCAS de Saint-Martin-le-Beau organise des manifestations destinées aux aînés (tels que goûters, repas, sorties, colis de Noël...). Pour en bénéficier, il faut avoir au moins 70 ans dans l'année. Les personnes concernées reçoivent une invitation nominative à leur domicile, cependant un oubli est toujours possible. **Si vous répondez à ces critères et que vous n'avez pas reçu d'invitation, vous pouvez joindre la mairie au 02 47 50 67 26 qui fera le nécessaire pour vous inscrire.**

## Assistante sociale

RDV en Mairie, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, de 9 h à 12 h.

### Contact

Pour toute demande d'aide sociale, s'adresser à la Maison de la Solidarité (MDS) de Bléré  
2 place de la Libération  
Tél. 02 47 23 54 54  
Lundi, de 13 h 30 à 17 h.  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30.

## Saint-Martin Solidarité

L'association apporte une aide urgente et directe aux familles en difficulté résidant sur la commune : aide alimentaire, morale, financière et rédactionnelle en lien avec la Maison de la Solidarité de Bléré, le CCAS de Saint-Martin-le-Beau, la Banque Alimentaire de Touraine.

**Président : Albert Baoudour**  
Tél. 06 10 89 17 82  
**Secrétaire : Marie-France Denis**  
Tél. 06 77 98 45 01  
saintmartin-solidarité@orange.fr

## ADMR

**Activité :** aide à domicile. L'association est agréée « Services à la personne » et permet des prises en charge financières par les caisses de retraite, la CAF, le Conseil Départemental (APA, PCH) et certaines mutuelles. À noter qu'en faisant appel à l'ADMR, vous pourrez bénéficier d'avantages fiscaux à hauteur de 50 % des sommes versées.

**Objectifs et missions :** coordonne les interventions d'aides à domicile auprès des familles avec enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui ont besoin

d'être aidées dans leur vie quotidienne : aide au lever, toilette, habillage, aide aux repas, entretien du logement et courses. Leurs interventions ont lieu tous les jours y compris les dimanches et jours fériés. La responsable de secteur vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 ou les après-midis sur rendez-vous (au bureau ou à votre domicile).

**Horaires d'ouverture :** permanences les mardis de 14 h à 17 h, au 12 rue de Tours à Saint-Martin-le-Beau.

**Présidente : Françoise Lecoine**  
**Coordinatrice : Carine Grimond**  
20 bis, rue du Général de Gaulle  
37150 Bléré  
Tél. 02 47 73 57 60

## AGEVIE « Les Rendez-vous d'Agevie »

**Activité :** service d'accueil de jour agréé par l'ARS et le Conseil Départemental pour l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

**Objectifs et missions :** les rendez-vous d'AGEVIE font partie d'un service développé depuis plusieurs années sur le département d'Indre-et-Loire par l'association AGEVIE. Il vise à accueillir des personnes âgées qui vivent à domicile, et qui ne peuvent plus sortir seules de chez elles, rencontrer des personnes de leur âge, vivre des activités qui leur sont adaptées. Pour un certain nombre, l'objectif premier est de sortir de l'isolement, d'une situation de repli sur soi. Pour d'autres, il s'agit de pouvoir relayer l'aidant familial dans l'accompagnement qu'il réalise au quotidien. Sur Saint-Martin-le-Beau, les personnes accueillies se retrouvent les mercredis, dans la salle Raymonde Sergent, de 10 h à 17 h. Ensemble, elles partagent des moments conviviaux, notamment le matin lors de la préparation du repas. Accompagnées par deux animatrices,

différents ateliers sont proposés : discussions, ateliers artistiques et manuels, musique et chants, jeux de mémoire, gymnastique douce, sorties... Chacun peut participer à son rythme selon ses envies avec beaucoup de bonne humeur. Pour faire vivre ce projet, l'implication des acteurs locaux est très importante, au démarrage du projet mais aussi pour pouvoir assurer sa pérennité dans le temps.

AGEVIE travaille en étroite collaboration avec les acteurs qui accompagnent les personnes âgées à leur domicile (services sociaux, services d'aide à domicile ou de soins infirmiers à domicile, coordinations gérontologiques, les communes et les CCAS, etc.) Le transport des personnes de leur domicile vers le lieu d'accueil se fait également en lien avec les partenaires d'AGEVIE, notamment avec l'ADMR d'Amboise et de Montlouis, ainsi que Transdev. Par ailleurs, depuis le printemps 2019, les équipes AGEVIE interviennent également sur le territoire auprès des aidants à travers la « Plateforme de répit ». Un numéro unique (02 47 36 96 83) vous permet d'accéder à des informations, de l'écoute, des rencontres ou des ateliers sur les problématiques que vous rencontrez en tant qu'aidant.

**Conditions d'adhésion :** entretien et inscription nécessaires avant toute participation. Prendre contact avec la responsable adjointe.

**Tarifs :** sous conditions de ressources.  
**Présidente : Mme Tremblais**  
**Directrice : Marion Portat**  
**Standard : 02 47 36 96 83 de 9 h 30-12 h 30 et 13 h 30-14 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ou accdejour@agevie.fr**  
**Responsable des rendez-vous d'Agevie (service d'accueil de jour) : Sylvie Delattre**  
**Courriel : sdelattre@agevie.fr**  
**Coordinatrice : Alexandra Brenner**

## Logement-habitat

### Le logement social à Saint-Martin-le-Beau

Avec les années, la commune a augmenté son parc locatif s'efforçant de trouver un équilibre entre habitat collectif et habitat individuel. La commune de Saint-Martin-le-Beau est réservataire de 47 logements sur les 116 logements sociaux présents sur la ville.

### Deux bailleurs sont présents sur la commune :

Val Touraine  
habitat et Touraine Logement.

### Val Touraine Habitat : 76 logements

- Rue de Verdun
- Rue de Flandres Dunkerque
- Rue du Gros Buisson
- Rue d'Amboise
- Rue de Tours
- Rue de Chenonceaux
- Rue Raymonde Sergent
- Allée de la Perrée
- Place du Nez de bouteille

### Touraine Logement : 40 logements

- Impasse des Sables
  - Rue de Chenonceaux
  - Rue de Saint André
  - Place de la mairie et rue Raymonde Sergent
- Quelques maisons individuelles ont été reconverties en logement social par ces mêmes organismes. Toutes les demandes ne sont pas satisfaites : d'une part la commune ne dispose que de 20 % du parc HLM, le reste étant alloué par la Préfecture, le 1 % patronal, le Conseil Départemental... D'autre part, le parc enregistre peu de mobilité. La commune participe aux commissions d'attribution organisées par les bailleurs lorsque les logements lui sont réservés.

### Comment faire une demande de logement ?

**Pour qui ?** toute personne de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité et répondant à des plafonds de ressources définis par la réglementation.

**Où ?** faire enregistrer la demande en déposant le dossier en mairie ou demande en ligne sur : [www.demandelogement37.fr](http://www.demandelogement37.fr)

**Pièces à fournir :** retirer un formulaire (CERFA 14069\*04 et sa notice explicative n°51423#04) en Mairie ou le télécharger sur Service-Public.fr, la copie de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du demandeur. Des pièces complémentaires seront demandées lors de l'instruction du dossier.

À l'issue de son inscription, le demandeur recevra un numéro unique. Le dossier codifié sera classé sur une plateforme numérique via Imhoweb. Chaque bailleur ou commune aura accès aux demandes relatives à son territoire et pourra effectuer des rapprochements dès lors que des logements seront disponibles.

## Résidence BVC Le Tremplin – Foyer de jeunes travailleurs

Autour de Chenonceaux la communauté de communes Bléré-Val-de-Cher a construit neuf logements pour les jeunes, au 39 rue Gambetta, à Bléré.

Cette résidence a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Elle a pour objectif d'accueillir des jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (CDD, apprentissage, alternance, travail saisonnier, etc).

La gestion de ces logements a été confiée à l'Association pour l'Habitat des Jeunes (ASHAJ) en Pays Loire Touraine. Au-delà de la gestion des locations,

L'ASHAJ assure un accompagnement individualisé de chaque résident et un accompagnement collectif. Le Foyer de jeunes travailleurs a pour objectif d'accompagner les jeunes vers un logement de droit commun par la suite.

### Contact :

**Association pour l'Habitat des Jeunes (ASHAJ)**

**14 Allée de Malétrenne**

**37400 Amboise**

**Tél. 02 47 23 62 00**

**[fjt.amboise@orange.fr](mailto:fjt.amboise@orange.fr)**

**[www.foyer-ashaj-amboise.fr](http://www.foyer-ashaj-amboise.fr)**

## BVC Habitat : pour un logement adapté et accessible

**Pour qui ?** Ces aides sont destinées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui souhaitent adapter leur logement à leur perte d'autonomie. Vous êtes propriétaire occupant votre logement ces aides sont conditionnées à vos ressources.

**Pour quels travaux ?** Pour des travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile.

**Quelles aides ?** L'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat BVC Habitat portée par la CCBVC vous permet de bénéficier d'une assistance technique et administrative complétée de subventions pouvant aller de 45 % à 80 % des travaux.

**Plus d'infos au 02 47 79 41 41 ou [guichet.habitat@cc-blere-valdecher.fr](mailto:guichet.habitat@cc-blere-valdecher.fr)**

## Professionnels de santé

### Médecins généralistes

- Docteur Bera  
- Docteur Eymin  
4 place Augustin-Pillault  
**Tél. 02 47 50 67 33**

- Docteur Solon  
16 rue de la Molardière  
**Tél. 02 47 26 46 97**

### Infirmières/infirmiers

Pascaline Pauvert  
4 place Augustin Pillault  
**Tél. 06 34 28 67 70**

Lecoq Eric  
15 rue du Vieux Château  
**Tél. 07 63 05 92 95**

Lucie Quinteau  
4 place Augustin Pillault  
**Tél. 06 27 13 06 90**

Anne-Charlotte Habert  
3 bis imp Noyers  
**Tél. 02 47 50 68 95 - 06 25 84 09 21**

Melissa Felix  
3 bis imp Noyers  
**06 25 84 09 21**

### Orthophonistes

Sarah Ohayon  
4 place Augustin Pillault  
**Tél. 09 83 58 89 83**

### Masseurs

### kinésithérapeutes

Caroline Reverdiau  
Erik Mezin, Osthéoopathe  
4 place Augustin Pillault  
**Tél. 02 47 50 66 57**

### Podologues

Lorena Prigent  
4 place Augustin Pillault  
**Tél. 06 09 34 07 58**

### Pharmacie

Mme et M. Rouillard  
22, rue du Gros Buisson  
[www.pharmaciesaintmartin.net](http://www.pharmaciesaintmartin.net)  
**Tél. 02 47 50 67 23**

## Autres services publics

### Préfecture d'Indre-et-Loire

37925 Tours Cedex 9  
[www.indre-loire.gouv.fr](http://www.indre-loire.gouv.fr)

### Centre des impôts et des finances publiques

Service de gestion comptable de Loches (car fermeture depuis le 01/01/2021 de la trésorerie d'Amboise)  
**Contact**  
**[sgc.loches@dgif.finances.gouv.fr](mailto:sgc.loches@dgif.finances.gouv.fr)**  
**Tél. 02 47 91 26 30**

### Agence Postale de Saint-Martin-le-Beau

**Du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 h.**  
**Tél. 02 47 40 81 92**  
**Modifications des horaires lors du changement de local : du lundi au samedi, de 9 h à 12 h.**

### Maison des services publics

La MSAP est un nouveau dispositif mis en place par Autour de Chenonceaux Communauté de communes Bléré-Val-de-Cher en partenariat avec les services de l'État.

Ainsi, différents services seront proposés à la population dans un seul et même espace, au siège de la Communauté de communes, 39 rue Gambetta à Bléré.

Les agents d'accueil MSAP pourront vous informer et vous accompagner dans vos démarches du quotidien telles que :

- Vos demandes de cartes grises et de permis de conduire

### Emploi

- Vos démarches liées à l'Emploi (Pôle emploi, CV, lettre de motivation)

### CAF



- Vos démarches liées à la CAF/la MSA  
**CPAM**

- Vos démarches liées à l'assurance maladie (CPAM)

### Retraite

- Vos démarches liées à la retraite

### Enfance

- Vos démarches liées aux crèches, aux accueils de loisirs, aux assistantes maternelles

### Habitat

- Vos demandes face à un projet de construction d'habitation

### Énergie

- Vos démarches liées aux économies d'énergie de votre habitation

- L'accès aux formations bureautiques

- L'accès à des logements pour les jeunes

**Un espace internet pour effectuer vos démarches en ligne sera disponible dans les locaux de la Communauté de communes.**

## Contact

Autour de Chenonceaux  
Communauté de communes  
Bléré-Val-de-Cher  
39 rue Gambetta - 37150 Bléré  
Tél. 02 47 23 58 63  
[msap@cc-blere-valdecher.fr](mailto:msap@cc-blere-valdecher.fr)

## Numéros d'urgence

Pompiers..... **18**

SAMU..... **15**

Police..... **17**

Gendarmerie  
de Bléré ..... **02 47 30 82 60**

Hôpitaux  
Amboise  
..... **02 47 23 33 33**

Tours  
..... **02 47 47 47 47**

Centre anti-poisons  
..... **02 41 48 21 21**

SOS Médecins  
..... **02 47 38 33 33**

Allo Enfance  
Maltraitee..... **119**

S.O.S AMITIÉ  
..... **02 47 54 54 54**

Violences  
Femmes Infos..... **39 19**

SOS Maltraitance  
des personnes âgées  
et des adultes handicapés  
..... **39 77**

Suicide Écoute  
..... **01 45 39 40 00**

Drogues Infos Service  
..... **39 89**

COVID-19  
..... **0 800 130 000**



## Viticulteurs

### Alain Joulin & Fils

Viticulteur- Producteur  
récoltant, vente directe  
58, rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 50 28 49  
alain.joulin@wanadoo.fr  
www.domainejoulin.fr

### Avenet Didier

48, route de Montlouis  
Tél. 02 47 50 60 65 -  
06 81 56 90 96  
avenet.didier@orange.fr

### Benoît Patrice

3 rue des Jardins  
Tél. 02 47 50 62 46 -  
06 08 28 80 80  
Fax : 02 47 50 63 93  
patrice.benoit.vins@orange.fr

### Berger Laurent

33 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 50 67 36  
Fax : 02 47 50 21 13  
bergerfreres@aol.com

### Breton Franck

1 bis rue de la Résistance  
Tél. 02 47 50 23 24 -  
06 14 92 59 35  
franckbretonvigneron@  
orange.fr  
www.franckbreton-vin-mont-  
louis.com

### Chauveau Vincent

40 rue de Tours  
Tél. 02 47 50 66 97 -  
06 10 86 88 32

### Dupont Christian

1 rue des Vignes Cangé  
Tél. 02 47 50 21 93 -  
06 98 87 78 35

### Domaine Aurire de Beaufort

Jean-Marie MOYER  
23 rue des Caves  
Tél. 02 47 50 61 51  
Fax : 02 47 50 27 56  
aurore.de.beaufort@wana-  
doo.fr  
www.chambreauroredebeau-  
fort.com

### Domaine de L'Entre-Cœurs

Alain Lelarge  
10 rue d'Amboise  
Tél. 02 47 50 61 70  
domaine@entre-coeurs.fr  
www.entre-coeurs.fr

### Domaine des Liards Berger Frères

Viticulteur - Producteur  
récoltant, vente directe  
Laurent Berger et ses fils  
33 et 70 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 50 67 36  
Fax : 02 47 50 21 13  
bergerfreres@aol.com

### Domaine les Pierres Écrites

Coralie et Anthony Rassin  
19 route d'Amboise  
Tél. 06 31 72 22 68  
domainelespierresécrites@  
gmail.com  
www.facebook.com/  
Domaine-Les-Pierres-Ecrites

### Domaine Mosny

Daniel et Thierry Mosny  
8 rue des Vignes  
Tél. 02 47 50 61 84  
contact@domainemosny.fr  
www.domainemosny.fr

### Christian Galliot

Lantheaume Bernadette  
17 rue des Caves « Cangé »  
Tél. 02 47 50 62 15

### Philippe Galliot

7 rue du Vieux Four  
Tél. 02 47 50 24 24

### Jean, Christophe et Vincent Guestault

3 rue de la vallée des Bru-  
nettes  
Tél. 02 47 50 25 52 -  
06 27 43 22 95  
christophe.le-guestault@  
wanadoo.fr

### Alain Joulin, Olivier et Marène Frederic

58 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 50 28 49 -  
06 73 45 33 83  
alain.joulin@yahoo.fr

### Jean-Paul Habert

Le Gros Buisson  
3, impasse des Noyers  
Tél. 02 47 50 26 47 -  
06 62 46 26 47

### Benoît Merias

et Julie Nouy  
41 route de Montlouis  
Tél. 02 47 74 61 90 -  
06 42 36 19 41  
benoit.merias@orange.fr

### Gilles Verley

1 rue des Sablons  
Tél. 02 47 50 66 35  
gilles.verley@gmail.com

## Artisans/ commerçants/ Professionnels de la Commune

### À CÔTÉ

Épicerie - Tabac- Presse

### Loto - PMU

33 rue de Tours  
Tél. 02 47 50 85 38

### Andritz

Fabricant de machines  
1 rue des Artisans  
andritz.com  
Tél. 02 47 50 63 64

### Auberge de la Treille Hôtel - Restaurant

Jean-Marie Hay  
et Christophe Lagorce  
Rue d'Amboise  
Tél. 02 47 50 67 17  
auberge-de-la-treille@wana-  
doo.fr  
www.auberge-de-la-treille.  
com

### Aux Cheveux d'Ange Salon de coiffure

Isabelle  
4 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 50 64 38

### Yann Berland

Élagueur  
23, Rue du Boulay  
Tél. 02 47 35 61 09

### Eric Bobet

Service de nettoyage  
entreprise et particulier  
Tél. 06 73 70 46 18  
bobeteric@orange.fr

### Boisaubert (EURL) Plomberie - Chauffage

Rue des Artisans  
ZA les Grillonnières  
Tél. 02 47 24 08 51 -  
06 65 24 37 11

### Alain Boissé

Paysagiste  
19 rue Traversière  
Tél. 02 47 50 23 98

### Boschel & Associés

Serrurerie - Métallerie  
49 rue de la Bourdaisière  
Tél. 02 47 50 27 36

### Bouquet de Loire SARL

Grossiste  
La Taille Loiseau,  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 50 87 69

### Pierrick Boutet Couvreur

Rue d'Amboise  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 35 60 04

### David Capello

Entretien parcs et jardins  
36 bis route de Tours  
Tél. 06 75 39 26 41

### Jeremy Capello

Peinture et vitrerie  
16 bis rue des maraichers  
Tél. 09 54 40 21 97

### Tony Capello

Élagueur  
1 rue d'Amboise  
Tél. 02 47 50 21 10

### Charcuterie-Boucherie Stéphane Aleksic

1 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 55 94 55 -  
02 47 57 09 89

### Confiance Auto 37 Mécanique automobile

ZA les Grillonnières  
19 rue de Saignes  
Tél. 02 47 76 79 94  
confianceauto37@orange.fr

### Coudurier

Métallerie-ferronnerie  
6 rue des Artisans  
Tél. 02 47 50 40 02 -  
06 74 60 63 78  
ccoudurier@orange.fr  
www.metallerie-coudurier.fr

### Crédit Agricole

Banque  
8 rue de Tours  
Tél. 09 80 98 24 24  
www.credit-agricole.fr

### Emmanuel Dagnas Plâtrier

8 rue du Vieux Château,  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 35 65 07

### D'Peinture

Didelot William  
Travaux peinture, revête-  
ment et décoration  
2 place des Sablons  
Tél. 06 12 49 69 34 -  
09 53 29 33 20  
d.peinture@free.fr

### Delahaye Maraîcher (SAS) Maraîcher

9 rue des Maraîchers  
Tél. 02 47 45 75 75  
Fax : 02 47 50 24 76

### Desloges et Michel

Installation structures  
métalliques Chaudronnerie  
ZA des Grillonnières  
1 rue des Artisans  
Tél. 02 47 50 20 10  
Fax : 02 47 50 29 99

### DIPS

Plomberie - Chauffage  
Laurent Alfeston  
48 rue de Tours  
Tél. 02 47 50 24 10

### Éco Rayonnage

Route de Tours  
ZA La Folie  
37270 St Martin le Beau  
Tél. 02 47 43 82 42

### EURL Rossard

Électricien  
63 rue du Gros Buisson  
Tél. 02 61 45 16 32

### Ludovic Faucher Peintre en bâtiment

Tél. 02 47 50 24 94

### Frédeville Organisation Traiteur

Jean-Pierre Thellier  
La Ferme du Boulay  
Tél. 02 47 50 27 07  
contact@fredevilleorgani-  
sation.fr  
fredevilleorganisation.fr

### Garage Romain Dubas

Réparation de véhicules  
de toutes marques  
51 bis rue de la Bourdaisière  
Tél. 04 47 38 62 78 -  
06 24 47 64 74

### Pierre Giroux Travaux de charpente

13 rue des jardins  
Tél. 07 89 61 95 08  
girouxpierre.site-solocal.  
com

### Lionel Goupit Maraîcher

34 rue des Maraîchers  
Tél. 02 47 50 62 17  
Fax : 02 47 50 22 72

**Thomas Goupit**  
**Peinture/Décorateur**  
34 rue des Maraîchers  
Tél. 06 60 84 77 60  
thomasgoupit@hotmail.fr

**Bruno Guinault**  
**Peintre**  
38 route de Montlouis  
Tél. 02 47 50 21 21

**Clémence Housseau**  
**Hypnothérapeute**  
**Psychopraticienne**  
4-6 rue de Chenonceaux  
Tél. 07 61 72 32 80  
clemencehousseau37@gmail.com  
clemence-housseau.websself.net/

**Valentin Hos**  
**Paysagiste**  
Tél. 06 50 45 13 56  
nouvelleperspective37@gmail.com

**HYDROSEVR**  
Spécialiste du traitement de l'eau  
Laurent Simon  
Tél. 06.37.01.72.91  
contact@hydrosevr.fr

**L'Atelier de Jef**  
**Tapissier décorateur**  
9 rue de la Treille  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 43 46 92

**Laboratoire**  
**Body Nature**  
Conseillère distributrice  
Produits diététiques naturels  
3 rue de Tours  
Tél. 09 80 83 35 99 -  
06 18 09 44 88

**La Cave à Pain**  
**Boulangerie - Pâtisserie**  
Célia et Nicolas  
19 rue de Tours  
Tél. 02 47 50 67 96  
la.cave.a.pains@gmail.com

**Laly Coiffure**  
**Salon de coiffure**  
47 rue de Tours  
Tél. 02 47 50 67 95

**La Maison du Mochi**  
Confection de mochis,  
douceurs d'origine japonaise  
Boutique en ligne  
contact@maisondumochi.fr  
www.maisonmochi.fr

**La Ruche qui dit oui !**  
Vente de produits régionaux  
12 rue d'Amboise  
Tél. 06 74 74 94 69  
laruche.stmartinoise@orange.fr  
www.laruchequiditoui.fr/82

**Le Fournil de Saint-Martin**  
Boulangerie - Pâtisserie  
18 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 34 36 63 63

**Le Jardin pour Tous**  
**Guillaume Marcel**  
13, route de Montlouis  
Tél. 07 55 67 88 78.

**Le Pigeonnier de Fombèche**  
Restaurant/chambres d'hôtes  
Stéphanie & Caroline Gues-  
tault  
3 impasse du Pigeonnier  
Tél. 02 47 50 67 42  
www.le-pigeonni-  
er-de-fombeche.eu

**Les Laurières**  
**Traiteur réceptions**  
Karine Moreau  
et Michael Perrigault  
Logis des Laurières  
Tél. 02 47 50 62 75  
leslaurieres@orange.fr  
www.leslaurieres.com

**LR Électricité Générale**  
Laurent Rossard  
63 rue du Gros Buisson  
Tél. 02 47 50 29 86

**Vincent Lopez - Paysagiste**  
6 allée de la Perrée  
Tél. 06 27 18 71 14

**L.S.P'ANIM**  
Disc-jockey animateur  
9 bis rue Raymonde-Sergent  
Tél. 06 13 84 07 01

**MCR (maçonnerie carrelage**  
**ravalement)**  
Carrelage  
77 rue de Chenonceaux  
Tél. 06 59 60 87 68  
ogoncelin@gmail.com

**Menuiserie**  
**de Saint-Martin**  
La Folie  
Tél. 02 47 35 62 39  
06 62 28 63 64 -  
06 77 82 27 50  
menuiseriesaintmartin.fr

**MSM**  
**(métallerie**  
**serrurerie**  
**multi-services)**  
Artisan serrurier  
Thierry Audebert  
ZA Les Grillonnières  
45 rue de La Bourdaisière  
Tél. 06 10 85 56 66

**M Willy Capello**  
Peinture vitrerie  
La folie

**Naturayl**  
**Savonnerie**  
Aurélien Prevost  
contact@naturayl.fr  
www.naturayl.fr  
www.facebook.com/naturayl  
www.instagram.com/natu-  
rayl

**Panam France**  
Commerce de céréales  
36 rue des Maraîchers  
Tél. 02 47 35 61 00

**Péan Philippe**  
**Peinture**  
21 rue des Jardins  
Tél. 02 47 50 63 50

**Frédéric Perrotin**  
**Ébéniste**  
35 route de Montlouis  
Tél. 06 84 98 36 90

**Tony Petry**  
**Paysagiste**  
16 bis Rue des Maraîchers,  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 77 07 44

**Pharmavitale**  
C.E.P.I. / PharmaVitale  
Franck Laugère  
2 rue de Chenonceaux  
contact@cepisoft.net  
www.cepisoft.net

**Damien Prévost**  
**Peintre**  
32 rue du gros buisson  
Tél. 06 19 55 75 86  
damienprevost37@free.fr

**Pullflex**  
**Caoutchoucs**  
et plastiques cellulaires  
6 rue du Vieux Four  
Tél. 02 47 45 72 00

**River Loire Event**  
**Séminaire, team building**  
**et événements**  
M. Micalet  
3 impasse de la Bergeron-  
nerie  
Tél. 02 47 50 64 42  
Fax : 02 47 50 65 98

**SAFTI**  
Conseiller indépendant  
en immobilier  
Valentin Bastard  
Tél. 06 77 05 75 03  
valentin.bastard@safti.fr

**Franck Simier**  
**Entreprise de terrassement**  
71 rue de Chenonceaux  
Tél. 02 47 50 60 97 -  
06 20 59 81 05

**Jean-Baptiste Simon**  
**Artisan élagueur-paysagiste**  
26 rue des Maraîchers  
Tél. 06 28 50 71 83

**Taxi Puce**  
**Taxi**  
Romaric Le Touze  
Lieu dit La Folie  
Tél. 02 47 50 26 40

**Technical Habitat**  
Alarmes, antennes, inter-  
phonie, motorisation portail,  
détection incendie  
Fabien Petiteau  
14 impasse des Evées  
Tél. 02 47 48 22 43 -  
06 66 55 24 89  
www.technical-habitat.fr

**Si votre entreprise ne figure**  
**pas sur cette liste, n'hésitez**  
**pas à le signaler en mairie.**



## Sport

**Azayroise**  
**Présidente :**  
Séverine Vincent  
mairie d'Azay sur Cher  
Tél. 06 85 48 10 28

**La Canne de combat**  
**Président :**  
Benjamin Georget  
benjamin.georget@free.fr  
www.canne-combat-tours.fr

**Football Vétérans**  
Saint-Martinois  
**Président :** Patrick Marchais  
jerome.belloy@gmail.com  
Jeanclaude.desprez@neuf.fr

**Handball**  
**Présidente :** Françoise Pitois  
Tél. 06 76 40 22 64  
Mairie de Saint-Martin-le-  
Beau  
**Responsable communica-  
tion :** Romain Métaireau  
Tél. 06 45 84 31 45  
5437015@ffhandball.net  
www.hbcsm37.clubeo.com

**Ping-Pong Club Martinois**  
**Président :**  
Gilles Desgranges  
5 rue du moulin à vent  
gillesgr@free.fr  
www.siteduppcmartinois.  
free.fr  
Tél. 02 47 50 61 71 -  
06 85 65 61 35

**Saint-Martin**  
**Arts Martiaux (SMAM)**  
**Présidente :**  
Sylvaine Giraud  
Tél. 06 33 59 00 61  
4 rue Chopin  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
**Secrétaire :**  
Séverine Plantard  
**Trésorière :**  
Isabelle Ripault  
karate.stmartin@free.fr  
Page Facebook

**TCSMB**  
Tennis club de Saint-Martin-  
le-beau  
**Président :**  
Modesto Anthony  
**Secrétaire :**  
Teddy Cosson  
tcsmb37@gmail.com  
www.tcsmb37.fr  
Tél. 06 66 02 83 86

**Yoga**  
Club de Yoga et de Détente  
Saint-Martinois  
**Présidente :**  
Dorothee Engel  
dorothee.engel@wanadoo.fr  
Tél. 06 08 63 12 26

**USSM Football**  
**Présidente :**  
Agathe Rossi  
Tél. 06 84 90 08 24  
**Responsable école de**  
**Football :**  
Stéphane Coutant -  
Tél. 06 61 20 82 20  
**Responsable seniors :**  
Alexandre Debœuf  
Tél. 06 36 12 91 55  
523937@lcfoot.fr  
www.us-martinlebeau37.  
footeo.com

## Loisirs

### et culture

**Amis de la bibliothèque**  
**Présidente :** Michèle Bahar  
Mairie de Saint-Martin-le-  
Beau  
Tél. 02 47 50 64 53  
bibliotheque.stmartinle-  
beau@orange.fr  
www.liretdelire.wordpress.  
com

#### ACCA

(Association Communale de Chasse Agréée)  
**Contact :** Yvon Joulin  
29 rue Raymonde-Sergent  
accastmartinlebeau@yahoo.fr  
**Tél. 02 47 35 66 24 - 06 84 01 78 37**

#### Amis du Manoir Thomas Bohier

**Président :**  
Christophe Lagorce  
**Tél. 06 32 09 23 44**  
**Vice-présidente :**  
Hélène Gaivort  
**Tél. 07 82 78 88 55**  
amis.thomasbohier@gmail.com  
www.amisdumanoirthomasbohier.fr

#### A.P.A.T. (Association Promotion Art Textile)

**Présidente :** Martine Bronca  
contact@apat.fr  
www.apat.fr  
**Tél. 06 68 85 83 76**

#### Coterie des Closiers

**Président et Grand Maître :**  
Alain Joulin  
**Tél. 06 80 43 34 65**  
coterie.closiers.montlouis@gmail.com  
**Secrétaire :** Denise Blate  
**Tél. 07 87 94 83 70**  
Coterie des Closiers de Montlouis sur Loire  
BP 66  
37270 Montlouis-sur-Loire

#### Atelier de Patchwork « La Feuille d'Érable »

**Présidente :** Yannick Passe  
97 rue de Chenonceaux  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
yy.passe@wanadoo.fr  
**Tél. 02 47 50 29 88**

#### Club Loisirs et Détente

**Présidente :**  
Marie-France Denis  
Mairie de Saint-Martin-Le-Beau  
**Tél. 02 47 50 68 61 - 06 77 98 45 01**

#### Comité de Jumelage avec Cervelló

**Président :** Jean-Pierre Rezé  
jpb.reze@orange.fr  
**Tél. 06 89 10 03 51**

#### Foyer des jeunes

**Président :** Alain Perrault  
99 rue du Gros Buisson  
37270 Saint-Martin-Le-Beau  
**Tél. 06 89 84 54 57**  
perraultalain@orange.fr  
www.foyersaintmartinlebeau.fr

#### MACCT - Modèle Air Club Commandant Tulasne

**Président :** Nicolas Bonne  
16 rue du Cassoir  
37210 Vouvray  
**Tél. 06 50 88 71 60**  
president@macct.net  
ou nicolasbonne@free.fr  
www.macct.net

#### Union musicale

**Présidente :** Patricia Nadeau,  
**Coordinateur :**  
Martial Djebre  
**Trésorier :** Jean-Luc Bricout  
5 rue de la Treille  
**Tél. 02 47 50 23 40**  
(laisser un message)  
martialdjebre@hotmail.com  
patricia.nadeau@sfr.fr

#### Valchantray

**Président :** Hervé Mehlich  
valchantray2@gmail.com  
**Tél. 06 09 52 42 24**

## Solidarité et vie quotidienne

#### AGEVIE « Les Rendez-vous d'Agevie »

**Présidente :** Mme Tremblais  
**Directrice :** Marion Portat  
**Standard :** 02 47 36 96 83  
de 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 14 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.  
accdejour@agevie.fr  
**Responsable des rendez-vous d'Agevie** (service d'accueil de jour) : Sylvie Delattre  
sdelattre@agevie.fr

#### Coordinatrice : Alexandra Brenner

#### ADMR

**Coordinatrice :**  
Carine Grimond  
20 bis, rue du Général de Gaulle  
37150 Bléré  
**Tél. 02 47 73 57 60**

#### APE Trait d'Union St-Martin-le-Beau

**Président :** Jérôme Ricola  
**Tél. 06 27 14 01 61**  
Mairie de Saint-Martin-le-Beau  
Place Marcel Habert  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
apetraidunion.smlb@gmail.com  
Facebook : APE Trait d'Union de Saint-Martin-le-Beau

#### Dembe Songa Aider (DSA)

**Contact :** Caroline Demaison  
10 rue de Saignes  
**Tél. 06 70 55 62 32**  
asso.dsa@hotmail.fr  
www.asso-dsa.org

#### Jumelage Garrel

**Présidente :** Evelyne Brédif  
evelynebred@orange.fr  
**Tél. 06 82 64 15 25**

#### La Vie en Couleurs

**Présidente :** Céline Monteiro  
**Secrétaire :** Cindy Monteiro  
**Trésorier :** Ricardo Da Silva  
Pinto Orfao  
59 bis rue de Chenonceaux  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
**Tél. 06 26 25 20 48**  
lavieencouleurs37@gmail.com

#### Les p'tits Martinois

**Présidente :** Magali Ricola  
**Siège social :** Mairie de Saint-Martin-le-Beau  
lesptitsmartinois@gmail.com  
Blog : petitsmartinois.canalblog.com

#### Maternelle Gourmande

**Présidentes :** Karine Popin et Allison Doucet  
Mairie de Saint-Martin-le-Beau  
lamaternellegourmande@gmail.com  
www.lamaternellegourmande.e-monsite.com

#### Saint-Martin Solidarité

**Président :** Albert Baoudour  
**Tél. 06 10 89 17 82**  
saintmartin-solidarite@orange.fr  
Mairie de Saint-Martin-le-Beau  
**Secrétaire :**  
Marie-France Denis  
**Tél. 06 77 98 45 01**

#### UCAL :

**Union Commerciale, Artisanale et Libérale**  
**Présidente :** Camila Machado  
Mairie de Saint-Martin-le-Beau  
**Secrétaire :** Anne-Elisabeth Goncelin  
**Tél. 06 63 12 62 87**  
(secrétaire) de préférence  
contact par courriel  
ucalsmlb37@gmx.fr

#### Union Nationale des Combattants

**Président :**  
Jean-Michel Uhart  
**Tél. 06 10 19 54 24**  
uncstmartinlebeau@gmail.com



# POMPES FUNÈBRES MARBRERIE CHAMBRE FUNÉRAIRE FORGET



**Funéplus**  
Réseau Funéraire

1 rue des Regains - 37150 Bléré  
**Tél. : 02 47 23 00 33**  
forget-pompes-funebres@orange.fr  
www.pf-forget.fr

- Organisations complètes d'obsèques
- Monuments, caveaux
- Contrats obsèques
- Fleurs artificielles...



Z.A. 49 rue de la Bourdaisière  
37270 Saint-Martin-le-Beau  
Tél. 02 47 50 27 36

SERRURERIE  
MÉTALLERIE  
MENUISERIE MÉTALLIQUE  
ALU/PVC  
FERMETURES AUTOMATIQUES  
MURS RIDEAUX ALUMINIUM



**DE LA TOURAINE  
ET DU POITOU**  
BANQUE ET ASSURANCES  
www.ca.tourainepoitou.fr

2 agences, 14 conseillers près de vous,  
spécialisés, pour répondre à vos besoins :  
Professionnels - Agriculteurs - Particuliers - Assurances

41 rue des Déportés  
37150 BLÉRE

8 rue de Tours  
37270 ST-MARTIN-LE-BEAU

**Tél. 098 098 24 24** Appel non surtaxé  
bléré@ca-tourainepoitou.fr

Frédeville  
Organisation

Traiteur &  
Organisateur de réceptions haut de gamme

02 47 50 27 07

La Ferme du Boulay - 37270 Saint-Martin-le-Beau

www.fredevilleorganisation.fr - contact@fredevilleorganisation.fr



Laly Coiffure



Horaires :

- Lundi : sur rendez-vous
- Mardi et jeudi : 9h/12h - 14h/19h
- Mercredi : 9h/12h
- Vendredi : 9h/19h
- Samedi : 8h30/16h

Fauteuils relaxants massants

02 47 50 67 95

47 rue de Tours - 37270 Saint-Martin-le-Beau

Sarl MARQUENET  
Agent Peugeot



PEUGEOT

Vente VN-VO

Réparations  
toutes marques



ZA - 2, rue Edouard André  
37150 LA CROIX EN TOURAINE

02 47 23 55 55

LE PIGEONNIER

Restaurant

Premier restaurant troglodyte  
de la région  
Cuisine traditionnelle gourmande  
3 impasse du Pigeonnier

02 47 50 67 42

www.restaurant-pigeonnierfombeche.fr



Hôtel

Tout confort  
Chambres au rez-de-chaussée  
3 rue de la Vallée des Brunettes

02 47 50 20 90

SAINT-MARTIN-LE-BEAU [guestaultstephanie@yahoo.fr](mailto:guestaultstephanie@yahoo.fr)

Les Laurières  
Traiteur

Karine Moreau  
06 43 10 03 18

Michaël Perrigault  
06 62 72 55 48

Tél. 02 47 50 62 75

Chemin des Laurières - 37270 Saint-Martin-le-Beau

TAXI Puce

02 47 50 26 40

1 LA FOLIE  
37270

St Martin le Beau

- Hospitalisation
- Consultations
- Traitement
- Gare
- Diverses sorties

24h/24

Réservation souhaitable

Tél. voiture : 06 09 30 28 81